



AVIS DE CONVOCATION NOTICE OF MEETING

À tous les membres du conseil de la Municipalité de Chelsea, cet avis vous est par la présente donné par la soussignée Greffière adjointe que vous êtes convoqués à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 2 juin 2026 à 19 h au Centre communautaire de Hollow Glen (12 Chemin du Parc, Chelsea, Québec, J9B 1C2).

L'ordre du jour est le suivant :

To all Council members of the Municipality of Chelsea, this notice is hereby given by the undersigned Assistant Registrar that you are summoned to an ordinary Council sitting to be held on Tuesday, June 2, 2026, at 7 p.m. at the Hollow Glen Community Centre (12 Chemin du Parc, Chelsea, Québec, J9B 1C2).

The agenda is as follows:

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 JUIN 2026 – 19 h

AGENDA ORDINARY SITTING OF COUNCIL JUNE 2, 2026 – 7:00 P.M.



OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les séances du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
- 2) RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT
- 3) PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD
- 4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON MAY 5, 2026
- 5) DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS

- a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 8 avril 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on April 8, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204

- b) Amendements budgétaires mensuels – Avril 2026 / April 2026 monthly budget amendments
- c) Dépôt de la liste des comptes payés du 23 avril au 20 mai 2026 au montant de 513 298,78 \$ / Tabling of the list of accounts paid from April 23 to May 20, 2026, in the amount of \$513,298.78
- d) Procès-verbal de correction pour la résolution portant le numéro 113-26 adoptée le 7 avril 2026 intitulée : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS » / Minutes of correction for resolution number 113-26 adopted on April 7, 2026 entitled : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »
- e) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques pour la réunion tenue le 30 mars 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the minutes of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting held on March 30, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÈGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1386-26 – Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 / Adoption of by-law number 1386-26 – By-law establishing the 2026 fees for various services
- b) Adoption du règlement numéro 1387-26 – Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité / Adoption of by-law number 1387-26 – By-law establishing a financial reserve for a municipal green fund dedicated to sustainable development, environmental protection and biodiversity
- c) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1389-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1389-26 – By-law establishing the preparation of plans and specifications, including the preliminary studies, necessary for the work to increase the capacity of the drinking water plant, involving capital expenditures and a loan in the amount of \$453,100.00 for a period of 30 years
- d) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1390-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1390-26 – By-law establishing the preparation of plans and specifications, including the preliminary studies, necessary for the work to increase the capacity of the drinking water plant, involving capital expenditures and a loan in the amount of \$233,400.00 for a period of 30 years

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2026 / Awarding of the 2026 contract for crack sealing work on various roads
- b) Octroi du contrat pour des travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea / Awarding of the contract for reconstruction work of the Old Chelsea Protestant Burial Ground entrance

- c) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'enregistreurs électroniques de débordements à deux postes de pompage du réseau de traitement des eaux usées du centre-village à même l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of electronic overflow recorder at two pumping stations of centre-village from the affected operating surplus – Centre-village sector

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec à même l'excédent affecté et non affecté / Purchase of lots 3 707 665 and 3 707 666 of the Quebec cadastre from the affected operating surplus and non-affected operating surplus
- b) Paiement des dépenses pour des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point à même l'excédent non affecté / Payment of expenses for work on chemin de la Rivière and at the Farm Point Community Centre parking lot from the non-allocated surplus
- c) Paiement des dépenses supplémentaires pour le contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées pour janvier et février 2026 / Payment of additional expenses for the contract for the operation and maintenance of drinking water production and distribution network and wastewater treatment plants and pumping station for January et February 2026

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 15 518 000,00 \$ qui sera réalisé le 10 juillet 2026 / Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$15,518,000.00 for July 10, 2026
- b) Affectation d'un montant de 544 402,00 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté / Allocation in the amount of \$544,402.00 to the affected operating surplus
- c) Annulation des soldes résiduels relatifs à divers règlements d'emprunt / Cancellation of residual balances of various borrowing by-laws

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Nomination de Madame Isabelle Rabouin St-Laurent au poste de Commis à la comptabilité et aux subventions / Appointment of Mrs. Isabelle Rabouin St-Laurent as Accounting and Grants Clerk
- b) Nomination de Madame Manon Proulx à titre de Directrice du service des finances et trésorière par intérim / Appointment of Mrs. Manon Proulx as Acting Director of Finance and Treasurer
- c) Départ à la retraite de Madame Natalie Chartrand, Adjointe administrative du Service de sécurité incendie / Retirement of Mrs. Natalie Chartrand, Administrative Assistant for the Fire Department
- d) Nomination de Madame Roxanne Laframboise-Larose à titre de Directrice générale par intérim / Appointment of Mrs. Roxanne Laframboise-Larose as Acting Director General

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
- 7.6) **DIVERS / VARIOUS**
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- a) Projets 2026 présentés au Fonds vert / 2026 Projects submitted to the Green Fund
- 9) **TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- a) Acceptation provisoire des travaux municipaux, libération d'une garantie financière et mandat pour la signature d'une servitude d'accès et d'entretien liés au projet multi-résidentiel situé à l'intersection sud-est des chemins d'Old Chelsea et Lonergan / Provisional acceptance of municipal works, release of a financial guarantee and mandate for the signing of an access and maintenance easement related to the multi-residential project located at the southeast intersection of chemins d'Old Chelsea and Lonergan
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Fonds loisirs 2026 – Attribution des aides financières / Recreation Fund 2026 – Allocation of Financial Assistance
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- 12) **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 29^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Christine Séguin
Greffière adjointe



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 2 JUIN 2026 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JUNE 2, 2026 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

La Municipalité de Chelsea reconnaît l'importance d'utiliser un ton poli et respectueux en tout temps envers tous et de s'abstenir de propos incivils. En ce sens et selon les dispositions législatives à cet égard, les séances du conseil doivent se dérouler avec politesse, calme, respect et dignité.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD ON MAY 5, 2026**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour la réunion ordinaire tenue le 8 avril 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the minutes of the Planning Advisory Committee ordinary meeting held on April 8, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Avril 2026 / April 2026 monthly budget amendments
 - c) Dépôt de la liste des comptes payés du 23 avril au 20 mai 2026 au montant de 513 298,78 \$ / Tabling of the list of accounts paid from April 23 to May 20, 2026, in the amount of \$513,298.78
 - d) Procès-verbal de correction pour la résolution portant le numéro 113-26 adoptée le 7 avril 2026 intitulée : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS » / Minutes of correction for resolution number 113-26 adopted on April 7, 2026 entitled : « FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »
 - e) Dépôt du procès-verbal du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques pour la réunion tenue le 30 mars 2026 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the minutes of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting held on March 30, 2026, and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1386-26 – Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 / Adoption of by-law number 1386-26 – By-law establishing the 2026 fees for various services
- b) Adoption du règlement numéro 1387-26 – Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité / Adoption of by-law number 1387-26 – By-law establishing a financial reserve for a municipal green fund dedicated to sustainable development, environmental protection and biodiversity
- c) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1389-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1389-26 – By-law establishing the preparation of plans and specifications, including the preliminary studies, necessary for the work to increase the capacity of the drinking water plant, involving capital expenditures and a loan in the amount of \$453,100.00 for a period of 30 years
- d) Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1390-26 – Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans / Notice of motion, presentation and tabling of the draft by-law number 1390-26 – By-law establishing the preparation of plans and specifications, including the preliminary studies, necessary for the work to increase the capacity of the drinking water plant, involving capital expenditures and a loan in the amount of \$233,400.00 for a period of 30 years

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2026 / Awarding of the 2026 contract for crack sealing work on various roads
- b) Octroi du contrat pour des travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea / Awarding of the contract for reconstruction work of the Old Chelsea Protestant Burial Ground entrance
- c) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat et l'installation d'enregistreurs électroniques de débordements à deux postes de pompage du réseau de traitement des eaux usées du centre-village à même l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase and installation of electronic overflow recorder at two pumping stations of centre-village from the affected operating surplus – Centre-village sector

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec à même l'excédent affecté et non affecté / Purchase of lots 3 707 665 and 3 707 666 of the Quebec cadastre from the affected operating surplus and non-affected operating surplus
- b) Paiement des dépenses pour des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point à même l'excédent non affecté / Payment of expenses for work on chemin de la Rivière and at the Farm Point Community Centre parking lot from the non-allocated surplus
- c) Paiement des dépenses supplémentaires pour le contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées pour janvier et février 2026 / Payment of additional expenses for the contract for the operation and maintenance of drinking water production and

distribution network and wastewater treatment plants and pumping station for January et February 2026

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 15 518 000,00 \$ qui sera réalisé le 10 juillet 2026 / Concordance and short-term resolution relating to a bond loan in the amount of \$15,518,000.00 for July 10, 2026
- b) Affectation d'un montant de 544 402,00 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté / Allocation in the amount of \$544 ,402.00 to the affected operating surplus
- c) Annulation des soldes résiduaire relatifs à divers règlements d'emprunt / Cancellation of residual balances of various borrowing by-laws

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Nomination de Madame Isabelle Rabouin St-Laurent au poste de Commis à la comptabilité et aux subventions / Appointment of Mrs. Isabelle Rabouin St-Laurent as Accounting and Grants Clerk
- b) Nomination de Madame Manon Proulx à titre de Directrice du service des finances et trésorière par intérim / Appointment of Mrs. Manon Proulx as Acting Director of Finance and Treasurer
- c) Départ à la retraite de Madame Natalie Chartrand, Adjointe administrative du Service de sécurité incendie / Retirement of Mrs. Natalie Chartrand, Administrative Assistant for the Fire Department
- d) Nomination de Madame Roxanne Laframboise-Larose à titre de Directrice générale par intérim / Appointment of Mrs. Roxanne Laframboise-Larose as Acting Director General

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

- a) Projets 2026 présentés au Fonds vert / 2026 Projects submitted to the Green Fund

9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS, INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY

- a) Acceptation provisoire des travaux municipaux, libération d'une garantie financière et mandat pour la signature d'une servitude d'accès et d'entretien liés au projet multi-résidentiel situé à l'intersection sud-est des chemins d'Old Chelsea et Lonergan / Provisional acceptance of municipal works, release of a financial guarantee and mandate for the signing of an access and maintenance easement related to the multi-residential project located at the southeast intersection of chemins d'Old Chelsea and Lonergan

- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION,
SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Fonds loisirs 2026 – Attribution des aides financières / Recreation Fund
2026 – Allocation of Financial Assistance
- 11) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- 12) **LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté.

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 soit et est par la présente adopté.

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 5 mai 2026 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Marie-Claude Renaud, Susan Young et Rita Jain, et les conseillers Dominic Labrie, Greg McGuire et Donald Déry, sous la présidence du Maire Brian Nolan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS M. Robert Binette, Directeur général par intérim, Mme Marie Flore Apaloo, Adjointe administrative, Mme Marie-Pier Drolet, Conseillère en communication numérique et en graphisme, Mme Evelyne Kayoungha, Agente aux communications, M. Cédric Williams, Responsable du service des communications.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 14 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 06.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

147-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette séance, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

6.3. b) Mandat pour la signature d'offres d'achat pour les lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec / Mandate to sign purchase offers for lots 3 707 665 and 3 707 666 in the Quebec Land Registry

6.7. g) Démission de Madame Valérie Bureau, Agente en environnement / Resignation of Mrs. Valérie Bureau, Environment Officer

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

147-26 (suite)

Retirer :

- 10. b) Demande d'appui financier par Badminton et Pickleball Chelsea / Request for financial support from Badminton and Pickleball Chelsea
- 10. c) Demande d'appui financier par la Chorale Castenchel / Request for financial support from the Castenchel Choir
- 10. d) Demande d'appui financier par Club Cascades / Request for financial support from Cascades Club
- 10. e) Demande d'appui financier par La Fab sur Mill / Request for financial support from La Fab sur Mill
- 10. f) Demande d'appui financier par le Marché de Chelsea / Request for financial support from the Chelsea Market

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

148-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7
AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU
13 AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2026 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE
COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES POUR LA RÉUNION TENUE
LE 2 AVRIL 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX
ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION
114.205**

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 MARS 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – MARS 2026

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025 PRÉPARÉ PAR MNP S.R.L.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 176.2.2 DU CODE MUNICIPAL

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 26 MARS AU 22 AVRIL 2026 AU MONTANT DE 1 327 761,96 \$

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 46-26 ADOPTÉE LE 3 FÉVRIER 2026 INTITULÉE : « OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DEPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT »

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉUNION TENUE LE 23 MARS 2026 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION – CONSULTATION PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2026 CONCERNANT LES PROJETS DE RÈGLEMENT 1376-26, 1382-26 ET 1383-26

DÉPÔT DU RAPPORT DU 27 AVRIL 2026 – DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LA RÉOLUTION DE PPCMOI 2026-01 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGES C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET RÉGULIERS ET C3-3 EXCLUSIVEMENT DES COMMERCES DE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DE TYPE SALLE D'AMUSEMENT FAMILIALE – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-26**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFICATIONS DES DIVERS
SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

La conseillère Marie-Claude Renaud donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1386-26 intitulé « Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de fixer les tarifications des divers services pour 2026.

Marie-Claude Renaud

**AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-26**

**RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE
POUR UN FONDS VERT MUNICIPAL RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA
BIODIVERSITÉ**

Le conseiller Dominic Labrie donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1387-26 intitulé « Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de créer une réserve financière pour pourvoir aux dépenses relatives à des projets de développement durable, protection de l'environnement et/ou biodiversité.

Dominic Labrie

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-26

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22 –
DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU RUISSEAU MEECH
COMME TERRITOIRE DE CONNECTIVITÉ DES HABITATS**

La conseillère Rita Jain donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le projet de règlement portant le numéro 1388-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 1215-22– Dispositions relatives à la protection du ruisseau Meech comme territoire de connectivité des habitats » sera présenté et déposé pour adoption.

Ce règlement a pour objet de reconnaître et de protéger le secteur du ruisseau Meech à titre de territoire de connectivité écologique des habitats à l'annexe 5 du règlement de zonage, ce territoire correspondant généralement à une bande d'une profondeur de 75 mètres mesurée de part et d'autre de la ligne des hautes eaux du ruisseau Meech, afin d'assurer la pérennité des corridors écologiques et la conservation des fonctions écologiques essentielles du secteur.

Il vise également à modifier la section 7.8 du règlement de zonage afin d'assujettir toute intervention dans ce territoire à des normes particulières de protection environnementale, incluant des mesures visant à limiter les entraves à la circulation de la faune, à préserver le couvert végétal et les milieux naturels, à encadrer l'implantation des constructions et des ouvrages, ainsi qu'à protéger les habitats sensibles et les milieux riverains. Ces dispositions visent également à assurer la conservation, la restauration et le maintien de la connectivité écologique.

Rita Jain

150-26

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES TOITURES
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FARM POINT
ET D'UNE SECTION DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, la réfection des toitures du centre communautaire de Farm Point et d'une section de l'hôtel de ville a été approuvée et un montant net de 52 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de quatre entrepreneurs pour la réfection des toitures;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

150-26 (suite)

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une soumission a été reçue:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Morin Isolation & Toitures Ltée	48 634,43 \$	44 409,71 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Morin Isolation & Toitures Ltée est conforme et recommandée par Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Morin Isolation & Toitures Ltée au montant de 48 634,43 \$, incluant les taxes, pour la réfection des toitures du centre communautaire de Farm Point et d'une section de l'hôtel de ville représente un montant net de 44 409,71 \$;

ATTENDU QUE les travaux de réfection des toitures seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1374-26;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le conseil octroie le contrat pour la réfection des toitures du centre communautaire de Farm Point et une section de l'hôtel de ville au montant de 48 634,43 \$, incluant les taxes, à la compagnie Morin Isolation & Toitures Ltée, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1374-26 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 23-020-00-722 (Bâtiments - Administration) et 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs), règlement d'emprunt numéro 1374-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

151-26

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION LE LONG DU
SENTIER VOIE VERTE CHELSEA – SECTEUR DU CHEMIN DE LA
VALLÉE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée, ont été approuvés et un montant net de 200 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels d'ingénierie;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Droit, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 16 avril 2026:

SOUSSIONNAIRES
Équipe Laurence inc.
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, deux soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)
7518218 Canada inc. (HKR Consultation)	5,80	217 347,59 \$
Équipe Laurence inc.	3,73	343 430,33 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation) au montant de 217 347,59 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation le long du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée, représente un montant net de 198 467,32 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie pour ces travaux de stabilisation seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

151-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de stabilisation du sentier Voie Verte Chelsea, secteur du chemin de la Vallée, au montant de 217 347,59 \$, incluant les taxes, à la firme 7518218 Canada inc. (HKR Consultation).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-10-721 (Infrastructures – Sentier VVC), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

152-26

AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC TELUS POUR LE DÉPLACEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE CHEMIN DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET LA PROMENADE DE LA GATINEAU

ATTENDU QUE des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau, ont été effectués et qu'il reste le déplacement des utilités publiques de TELUS à réaliser;

ATTENDU QUE TELUS a soumis une entente sous le numéro 4004739 qui énumère les travaux à effectuer au montant de 30 261,93 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit assumer les frais de déplacement et ceux-ci seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1238-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente numéro 4004739 avec TELUS au montant de 30 261,93 \$, incluant les taxes, pour le déplacement des utilités publics sur le chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

152-26 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1238-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

153-26

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'OFFRES D'ACHAT POUR LES LOTS 3 707 665 ET 3 707 666 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir des terrains au sein de son territoire, principalement au centre-village;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise la signature des offres d'achat pour les lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-26

PERMANENCE DE MONSIEUR JONATHAN LÉVEILLÉE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS ET PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 300-25 la Municipalité embauchait Monsieur Jonathan Léveillé au poste de Chef de division opérations et premiers répondants;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par le Directeur du service de sécurité incendie est favorable et qu'il recommande la permanence de Monsieur Léveillé en date du 15 avril 2026 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

154-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Donald Déry et résolu que Monsieur Jonathan Léveillé soit confirmé à titre d'employée permanent et qu'il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cadres de la Municipalité en date du 15 avril 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-26

EMBAUCHE DE MADAME CRISTEL BRUNET LAFRENIÈRE AU POSTE D'ADJOINTE À L'ADMINISTRATION ET AUX REQUÊTES

ATTENDU QUE le 16 mars 2026 la Municipalité affichait un poste d'adjoint ou adjointe à l'administration et aux requêtes au service des Travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le comité de sélections a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Cristel Brunet Lafrenière pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, M. Nour Eddine El Guemri, et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Madame Cristel Brunet Lafrenière soit embauchée à titre de d'Adjointe à l'administration et aux requêtes à compter du 27 avril 2026 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

156-26

DÉMISSION DE MONSIEUR ROBERT BINETTE, DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le 20 avril 2026, la Municipalité recevait la lettre de démission de Monsieur Robert Binette, Directeur du service des finances et Directeur général par intérim effective le 29 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu d'accepter la démission de Monsieur Robert Binette et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses deux années et demie au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-26

DÉMISSION DE MONSIEUR ALEX MAURIER, POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le 16 avril 2026, la Municipalité recevait la lettre de démission du pompier Alex Mourier effective immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu d'accepter la démission du pompier Alex Mourier et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses deux années au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

158-26

**AUTORISATION D'AJOUT DE POSTES SAISONNIERS AU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS, DES INFRASTRUCTURES ET DE LA
MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE le conseil a demandé l'ajout de postes saisonniers non prévus au budget du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché trois postes de journaliers ou journalières et un poste d'opérateur ou opératrice B saisonnier pour une période de huit (8) mois;

ATTENDU QUE les salaires seront remboursés par l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise le paiement des salaires de ces postes à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 200 000,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-26

**DÉMISSION DE MONSIEUR VINCENT MARTINE-FORGET, POMPIER
AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le 28 avril 2026, la Municipalité recevait la lettre de démission de Monsieur Vincent Martine-Forget, Pompier au service de sécurité incendie effective le 1er mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu d'accepter la démission de Monsieur Vincent Martine-Forget et de le remercier pour son travail et son dévouement durant ses quatorze années au sein de la Municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

159-26 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-26

DÉMISSION DE MADAME VALÉRIE BUREAU, AGENTE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le 4 mai 2026, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Valérie Bureau, Agente en environnement effective le 15 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu d'accepter la démission de Madame Bureau et de la remercier pour son travail et son dévouement durant son année de travail au sein de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-26

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE GAUCHE POUR UN ABRI À BOIS – 15, CHEMIN JENNESS – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 663 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin Jenness, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre un abri à bois à 0,6 m de la ligne latérale au lieu de 4,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une réunion ordinaire le 8 avril 2026;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

161-26 (suite)

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, fut donné le 23 avril 2026, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil :

- accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 031 663 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin Jenness, afin de permettre un abri à bois à 0,6 m de la ligne latérale au lieu de 4,5 m, tel que stipulé au Règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente dérogation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits dans la demande 2026-20008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-26

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE (GARAGE DÉTACHÉ) – 59, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 359 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché);

ATTENDU QUE le bâtiment proposé aura des dimensions de 7,01 m × 12,19 m × 4,88 m, pour une superficie totale de 85,46 m², et qu'il sera revêtu de brique grise et de CanExel gris sur les façades, avec une toiture à deux versants recouverts de bardeaux d'asphalte noirs;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

162-26 (suite)

ATTENDU QUE le bâtiment proposé devra être conforme aux critères du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation à l'égard du présent plan, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de sa réunion du 8 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve, en vertu du Règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, sur le lot 6 359 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire;
- sous réserve des conditions suivantes:
 - le dégagement latéral entre le garage détaché et le bâtiment principal soit augmenté afin de renforcer la distinction entre les deux volumes, de réduire la perception d'un ensemble bâti unique et de diminuer son impact visuel en façade latérale. Un aménagement paysager structurant, tel que la plantation d'arbustes ou de petits arbres, devra être intégré dans cet espace afin de marquer la séparation entre les bâtiments et d'atténuer la présence du garage;
 - des mesures soient intégrées afin de réduire la perception des grandes ouvertures, notamment par l'ajout de fenestration dans les portes de garage (par exemple de type « à la française »), l'utilisation de panneaux, de reliefs ou d'éléments architecturaux complémentaires, de manière à fractionner visuellement les surfaces et à atténuer leur impact.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20004, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

163-26

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNES ATTACHÉES À UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE – 81,
CHEMIN DU RELAIS – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 277 797 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser deux enseignes attachées à un bâtiment à usage mixte (commercial et résidentiel);

ATTENDU QUE les enseignes proposées devront être conformes à l'article 6.3.2 du Règlement de zonage numéro 1215-22, lequel encadre les matériaux autorisés pour les enseignes dans le secteur du Centre-village;

ATTENDU QUE les enseignes devront être conforme aux critères du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a effectué une recommandation à l'égard du présent plan, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de sa réunion du 8 avril 2026;

ATTENDU QUE le CCU considère que la composition architecturale du bâtiment, notamment les marquises encadrant la façade principale, s'apparente davantage à des éléments d'entrée résidentielle et que l'implantation des enseignes à cet endroit ne permet pas d'assurer une identification claire de la fonction commerciale du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE le comité suggère plutôt de privilégier une implantation des enseignes sur la façade principale, au niveau du rez-de-chaussée, afin d'améliorer la lisibilité du commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- refuse, en vertu du Règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, sur le lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, afin d'autoriser deux enseignes attachées.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2024-20071, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

164-26

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE –
120, CHEMIN SUZOR-CÔTÉ – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 348 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 120, chemin Suzor-Côté, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la construction d'un agrandissement à une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté aura des dimensions de 5,03 m sur 4,44 m et une hauteur de 3,91 m, et que le revêtement extérieur proposé est un revêtement de vinyle brun, tandis que la toiture sera composée de bardeaux d'asphalte noirs;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé devra être conforme aux critères du Règlement numéro 1218-22 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation à l'égard du présent plan, en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de sa réunion du 8 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- approuve, en vertu du Règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, sur le lot 6 164 348 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 120, chemin Suzor-Côté, afin d'autoriser la construction d'un agrandissement;
- sous réserve de la condition suivante:
 - le revêtement extérieur de l'agrandissement doit être modifié afin d'assurer une harmonisation avec celui du bâtiment principal, notamment par l'utilisation de matériaux et de couleurs similaires ou identiques au CanExel (bois d'ingénierie) existant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la présente autorisation s'applique exclusivement aux travaux tels que décrits à la demande 2026-20007, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

165-26

ADOPTION DE LA RÉOLUTION PPCMOI-2026-01 – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGES « C3-2 SALLE POLYVALENTE DE RÉCEPTION D'ÉVÉNEMENTS PONCTUELS ET RÉGULIERS ET C3-3 EXCLUSIVEMENT DES COMMERCES DE RÉCRÉATION INTÉRIEURE DE TYPE SALLE D'AMUSEMENT FAMILIALE » – 11, CHEMIN NOTCH – DISTRICT ÉLECTORAL 6

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été soumise afin d'autoriser, sur le lot 6 376 161 du cadastre du Québec, situé au 11, chemin Notch, les usages C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers ainsi que les usages C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale;

ATTENDU QUE le requérant a présenté, en 2025, une demande similaire visant à modifier le Règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'ajouter à la zone REC-1 les usages C3-2 et C3-3, correspondant au projet de règlement numéro 1345-25, lequel a toutefois été retiré à la suite d'une demande valide d'ouverture de registre en vue de la tenue d'un référendum par des résidents des zones contiguës;

ATTENDU QUE les résidents étaient favorables à l'ajout de ces usages seulement pour l'immeuble du 11, chemin Notch, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, dans le bâtiment de l'ancien Club House, et non pour la totalité de la zone visée;

ATTENDU QUE les usages proposés sont conformes au plan d'urbanisme en vigueur et déroge au Règlement de zonage numéro 1215-22 pour ce qui est de l'usage;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de sa réunion du 4 février 2026;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté le 10 mars 2026;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 30 mars 2026;

ATTENDU QUE les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, ont pu demander qu'un registre soit tenu en date du 27 avril 2026;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

165-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte en vertu du Règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution visant à autoriser, sur le lot 6 376 161 au cadastre du Québec, les usages suivants, à certaines conditions :
 - *C3-2 Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers*
 - *C3-3 exclusivement des commerces de récréation intérieure de type salle d'amusement familiale*
- prévoit les conditions suivantes pour l'exercice des usages C3-2 et C3-3 :
 - restreindre l'exercice de ces usages au bâtiment principal existant (club house)
 - prévoir les mêmes normes d'implantation que pour un usage récréatif intensif dans la zone REC-1 :
 - Hauteur du bâtiment principal :
 - En étages (min. /max.) : ½
 - En mètres (min. /max.) : - / 12
 - Dimensions du bâtiment principal :
 - Largeur (min.) : 7.5
 - Superficie d'implantation – m² (min. /max.) : - / 1 000
 - Marges
 - Avant (min.) : 4,5
 - Latérales (min./totales min.) : 4,5 / -
 - Arrière (min.) : 4,5

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

166-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1376-26 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES
COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ET ACCORDANT UN STATUT
PARTICULIER À L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE DU
PONT ALONZO-WRIGHT**

ATTENDU QUE le règlement numéro 325-24 modifiant le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 18 décembre 2025, à la suite de la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

166-26 (suite)

ATTENDU QUE ce règlement vise à reconnaître le statut particulier de l'affectation multifonctionnelle du secteur Alonzo-Wright, en raison de sa localisation limitrophe à la Ville de Gatineau, en lui conférant un caractère supralocal quant à la desserte commerciale le long des artères principales du secteur ;

ATTENDU QU'À la suite de l'entrée en vigueur de modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE les modifications attendues visent les dispositions du Règlement sur le plan d'urbanisme durable numéro 1214-22 encadrant les activités commerciales dans l'affectation multifonctionnelle du secteur Alonzo-Wright;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation lors de sa réunion extraordinaire du 18 mars 2026;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil :

- adopte le « Projet de règlement numéro 1376-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications pour assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

167-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1381-26 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS
RELATIVES AUX INFORMATIONS À FOURNIR POUR UN PERMIS DE
CONSTRUCTION ET À LA TARIFICATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'augmenter le seuil monétaire applicable aux travaux d'entretien normal ne nécessitant pas l'obtention d'un permis de construction;

ATTENDU QU'IL y a lieu de faire des précisions mineures concernant certaines informations à fournir lors du dépôt d'un permis de construction;

ATTENDU QU'IL il y a lieu d'ajuster le mode de calcul du coût du permis pour un logement additionnel ainsi que pour les rénovations résidentielles, afin d'assurer une meilleure cohérence dans son application;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1381-26 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – dispositions relatives aux informations à fournir pour un permis de construction et à la tarification », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

168-26

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1382-26 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO 1218-22 – DISPOSITION
RELATIVE À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'APPROBATION D'UNE
DEMANDE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1218-22, le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1218-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter une période de validité à une résolution du Conseil approuvant un plan relatif à l'implantation et à l'intégration architecturale afin de clarifier sa durée d'application et d'assurer une planification cohérente des projets soumis à cette approbation;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donald Déry, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1382-26 – Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1218-22 – Disposition relative à la période de validité de l'approbation d'une demande », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

169-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1383-26 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO 1221-22 – DISPOSITION RELATIVE À LA CADUCITÉ D'UNE RÉOLUTION ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les dérogations mineures no 1221-22, le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures no 1221-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des dispositions précisant les circonstances menant à la caducité d'une résolution du Conseil accordant une dérogation mineure, afin de clarifier sa durée d'application et d'assurer une planification cohérente des projets visé;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le « Règlement numéro 1383-26 – Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures no 1221-22 – Disposition relative à la caducité d'une résolution accordant une dérogation mineure », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170-26

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DES BOUÉES DU CORRIDOR DE NAGE DE FARM POINT

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder en 2026 à l'inauguration du premier accès à l'eau officiel à la rivière Gatineau;

ATTENDU QUE cet accès consiste en l'aménagement d'un corridor de nage d'une longueur de 125 mètres, délimité par des bouées et positionné à l'extrémité du quai public de Farm Point;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

170-26 (suite)

ATTENDU QU'il s'agit d'un projet pilote pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cet accès à l'eau nécessite l'aménagement d'un quai inclusif adapté pour les personnes à mobilité réduite, ce qui concrétise des années d'effort et de collaboration entre la Municipalité et la population de Chelsea;

ATTENDU QUE l'accès à la rivière sera gratuit pour tous les usagers;

ATTENDU QUE la Municipalité et les Amis de la rivière Gatineau ont eu des discussions pour négocier une entente permettant l'installation, la désinstallation et l'entretien, au besoin, des bouées délimitant le corridor de nage;

ATTENDU QUE cette entente est sans frais pour les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu d'autoriser la signature de l'entente entre la Municipalité de Chelsea et les Amis de la rivière Gatineau concernant la gestion des bouées du corridor de nage de Farm Point.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

*La conseillère Rita Jain s'est retirée pour le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1384-26 – RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer le règlement numéro 1342-25 dans le but de modifier certaines modalités liées à la collecte et au traitement des matières résiduelles afin de se conformer aux nouvelles dispositions du regroupement intermunicipal, dont la Municipalité fait désormais partie, ainsi qu'au contrat actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026;

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

171-26 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1384-26 – Règlement relatif à la collecte et au traitement des matières résiduelles » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-26

NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DE VIE COMMUNAUTAIRE ET DES CIMETIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea, par le biais du règlement numéro 1370-26, a constitué le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières (CCVCC) qui a pour mandat de donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière de loisirs, de sport, de culture, de vie communautaire et de cimetières en appui aux diverses politiques et plans directeurs;

ATTENDU QU'IL y a un siège à combler au sein du comité;

ATTENDU QUE Madame Sandra Franke, résidente de Chelsea, a indiqué son intérêt à siéger à titre de membre votant du comité;

ATTENDU QU'À la suite d'une entrevue et à l'évaluation du curriculum vitae de Madame Franke, la directrice du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, Madame Roxanne Laframboise-Larose, ainsi que la présidente du CCVCC, Madame Marie-Claude Renaud, conseillère du district 1 et la vice-présidente, Madame Susan Young, conseillère du district 4, recommandent sa nomination au CCVCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Renaud, appuyé par la conseillère Susan Young et résolu que le conseil accepte que Madame Sandra Franke soit nommée à titre de membre votant au comité consultatif de vie communautaire et des cimetières.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉANCE ORDINAIRE – 5 MAI 2026

173-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Susan Young, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Binette
Directeur général par intérim

Brian Nolan
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

5. a)



(Réf. n° 114.204)

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026

PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Minutes of the April 8, 2026 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Donald Dery président cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ouverte à 18h46.

Having noticed that there is quorum Mr. Donald Dery, presiding over this meeting, declares this sitting of the Planning Advisory Committee (PAC) open at 6:46 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Donald Déry ~ Dominic Labrie (membre du conseil / council member)

Marc Monette ~ Stefan Krauss ~ Benoit Delage ~ Nicole Desroches ~ David Shantz ~ George Claydon ~ Matthew Smith (membres / members)

Michel Beaulne ~ Cecilia-Elanor Leon ~ Jérémie Maillé-Côté (employés municipaux/ municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme. Nicole Desroches et résout que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 11 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 11 mars 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par M. Stefan Krauss appuyé par M. Marc Monette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.2 Réunion extraordinaire du 18 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 18 mars 2026 est adopté tel que présenté. Proposé par Mme. Nicole Desroches appuyé par M. Dominic Labrie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held on March 11, 2026

The minutes of the ordinary meeting held on March 11, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mr. Stefan Krauss, seconded by Mr. Marc Monette.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.1 Extraordinary meeting held on March 18, 2026

The minutes of the extraordinary meeting held on March 18, 2026, are adopted as presented. Proposed by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Dominic Labrie.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Les requérants pour le dossier 5.1, 6.1 et 6.3 étaient présents en ligne pour présenter leurs demandes et répondre aux questions des membres du CCU.

3.0 QUESTION PERIOD

Applicants for item 5.1, 6.1 and 6.3 joined online to present their requests and answer questions from the members of the PAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES

Aucun

4.0 MULTIPLE REQUESTS

None

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.1 15, chemin Jenness – Marge latérale gauche Lot 3 031 663 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 663 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin Jenness, a présenté une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre un abri à bois à 0,6 m de la ligne latérale au lieu de 4,5 m;

5.0 MINOR EXEMPTION

5.1 15 chemin Jenness – Left lateral setback Lot 3 031 663 of Quebec cadastre

WHEREAS the owner of the immovable known as lot 3 031 663 of the Cadastre of Québec, also known as 15 chemin Jenness, has submitted an application for a minor exemption to Zoning By-law No. 1215-22 in order to allow a woodshed to be located at 0.6 metres from the side lot line instead of the required 4.5 metres.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 4 avril 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion ordinaire du 8 avril 2026, a recommandé d'accorder cette dérogation mineure, considérant qu'après analyse du dossier et des nouvelles informations présentées par les requérants, le critère relatif au préjudice est rencontré, notamment en raison de la complexité additionnelle qu'entraînerait le déplacement de l'abri, et que l'abri est déjà existant sans opposition du voisin immédiat;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Georges Claydon, appuyé par Mme. Nicole Desroches, et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 PIIA

6.1 59, chemin d'Old Chelsea – Bâtiment accessoire Lot 6 359 782 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 359 782 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 59, chemin d'Old Chelsea, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché);

ATTENDU QUE le bâtiment proposé aura des dimensions de 7,01 m × 12,19 m × 4,88 m, pour une superficie totale de 85,46 m², et qu'il sera revêtu de brique grise et de CanExel gris sur les façades, avec une toiture à deux versants recouverts de bardeaux d'asphalte noirs;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 4 avril 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Georges Claydon, appuyé par M. Benoit Delage, et résolu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande, sous réserve des conditions suivantes :

- Que le dégagement latéral entre le garage détaché et le bâtiment principal soit augmenté afin de renforcer la distinction entre les deux volumes, de réduire la perception d'un ensemble bâti unique et d'en atténuer l'impact visuel en façade latérale. Un aménagement paysager structurant, tel que la plantation d'arbustes ou de petits arbres, devra être intégré dans cet espace afin de marquer la séparation entre les bâtiments et d'atténuer la présence du garage;
- Que des mesures soient intégrées afin de réduire la perception des grandes ouvertures, notamment par l'ajout de fenestration dans les portes de garage (par exemple de type « à la française »), l'utilisation de panneaux, de reliefs ou d'éléments architecturaux complémentaires, de manière à fractionner visuellement les surfaces et à en atténuer l'impact.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 81, chemin du Relais – Enseignes attachées Lot 6 277 797 au cadastre du Québec

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 277 797 au cadastre du Québec, également connu comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté une demande d'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser deux enseignes attachées à un bâtiment à usage mixte (commercial et résidentiel);

ATTENDU QUE les enseignes proposées devront être conformes à l'article 6.3.2 du Règlement de zonage numéro 1215-22, lequel encadre les matériaux autorisés pour les enseignes dans le secteur du Centre-village;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 4 avril 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion ordinaire du 8 avril 2026, a recommandé de ne pas approuver la demande de PIIA, considérant que la composition architecturale du bâtiment, notamment les volumes latéraux formés par les marquises encadrant la façade principale et sur lesquelles sont apposées les enseignes, s'apparente davantage à des entrées résidentielles qu'à des accès commerciaux, et que, dans ce contexte, l'implantation des enseignes sur ces marquises ne favorise pas une identification claire de la fonction commerciale du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme suggère de privilégier

WHEREAS the members have taken cognizance of the analysis report submitted on April 4, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the Planning Advisory Committee, at its regular meeting held on April 8, 2026, recommended approving the minor exemption, considering that, following analysis of the file and the additional information provided by the applicants, the criterion relating to undue hardship is met, notably due to the additional complexity that relocating the structure would entail, and given that the structure is already existing with no opposition from the immediate neighbour.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Georges Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application be approved.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0 SPAIP

6.1 59 chemin d'Old Chelsea – Accessory building Lot 6 359 782 of the Quebec cadastre

WHEREAS the owner of lot 6 359 782 of the Cadastre of Québec, also known as 59 chemin d'Old Chelsea, has submitted an application for approval of a Site Plan and Architectural Integration Program (SPAIP) in order to authorize the construction of an accessory building (detached garage);

WHEREAS the proposed building will have dimensions of 7.01 m × 12.19 m × 4.88 m, for a total area of 85.46 m², and will be clad with grey brick and grey CanExel siding on the façades, with a dual-pitch roof covered with black asphalt shingles;

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on April 4, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Georges Claydon, seconded by Mr. Benoit Delage, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application be approved, subject to the following conditions:

- That the side setback between the detached garage and the main building be increased in order to reinforce the distinction between the two volumes, reduce the perception of a single built ensemble, and mitigate its visual impact along the side façade. A structured landscaping intervention, such as the planting of shrubs or small trees, shall be integrated within this space to clearly define the separation between the buildings and soften the presence of the garage;
- That measures be incorporated to reduce the perception of large openings, notably through the addition of glazing in the garage doors (for example, "French-style" doors), the use of panels, reliefs, or complementary architectural elements, in order to visually break up the surfaces and lessen their impact.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 81 chemin du Relais – Attached signs Lot 6 277 797 of the Quebec cadastre

WHEREAS the owner of lot 6 277 797 of the Cadastre of Québec, also known as 81 chemin du Relais, has submitted an application for approval under the Site Plan and Architectural Integration Program (SPAIP) in order to authorize two wall-mounted signs on a mixed-use building (commercial and residential).

WHEREAS the proposed signs must comply with Section 6.3.2 of Zoning By-law No. 1215-22, which governs authorized signage materials within the Centre-village sector.

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on April 4, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

WHEREAS the Planning Advisory Committee, at its regular meeting held on April 8, 2026, recommended that the SPAIP application not be approved, considering that the architectural composition of the building, notably the lateral volumes formed by the canopies framing the main façade and on which the signs are installed, resembles residential entrances more than commercial access points, and that, in this context, the placement of the signs on these canopies does not promote a clear identification of the commercial use at the ground floor.

WHEREAS the Planning Advisory Committee suggests that the signs

une implantation des enseignes sur la façade principale, au niveau du rez-de-chaussée, sous ces éléments architecturaux, afin d'assurer une meilleure lisibilité du commerce;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Georges Claydon, appuyé par Mme. Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de **refuser** la demande de PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.3 120, chemin Suzor-Côté – Agrandissement
Lot 6 164 348 au cadastre du Québec**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 6 164 348 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 120, chemin Suzor-Côté, a présenté une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'autoriser la construction d'un agrandissement à une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté aura des dimensions de 5,03 m sur 4,44 m et une hauteur de 3,91 m, et que le revêtement extérieur proposé est un revêtement de vinyle brun, tandis que la toiture sera composée de bardeaux d'asphalte noirs;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 4 avril 2026 par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. David Shantz, et résolu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande, sous réserve que le revêtement extérieur de l'agrandissement soit modifié afin d'assurer une harmonisation avec celui du bâtiment principal, notamment par l'utilisation de matériaux et de couleurs similaires ou identiques au CanExel (bois d'ingénierie) existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

instead be installed on the main façade at ground floor level, beneath these architectural elements, in order to ensure better visibility and legibility of the commercial use.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Georges Claydon, seconded by Mrs. Nicole Desroches, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the SPAIP application be **refused**.

ADOPTED UNANIMOUSLY

**6.3 120 chemin Suzor-Côté – Addition
Lot 6 164 348 au cadastre du Québec**

WHEREAS the owner of lot 6 164 348 of the Cadastre of Québec, also known as 120 chemin Suzor-Côté, has submitted an application for approval of a Site Plan and Architectural Integration Program (SPAIP) in order to authorize the construction of an addition to a semi-detached single-family dwelling.

WHEREAS the proposed addition will have dimensions of 5.03 m by 4.44 m and a height of 3.91 m, and that the proposed exterior cladding is brown vinyl siding, while the roof will be composed of black asphalt shingles.

WHEREAS the members have reviewed the analysis report submitted on April 4, 2026, by the Urban Planning and Sustainable Development Department.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. David Shantz, and resolved that the Planning Advisory Committee recommend to Municipal Council that the application be approved, subject to the condition that the exterior cladding of the addition be modified to ensure harmonization with that of the main building, notably through the use of materials and colours similar or identical to the existing CanExel (engineered wood) siding.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 USAGES CONDITIONNELS	7.0 CONDITIONAL USES
Aucun	None
8.0 PPCMOI	8.0 SPCMOB
Aucun	None
9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME	9.0 PLANNING BY-LAWS
9.1	None
10.0 INFORMATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL	10.0 UPDATE ON COUNCIL MEETING
10.1 Session ordinaire du 7 avril 2026	10.1 April 7, 2026 ordinary meeting
Présentation des dossiers de la session ordinaire du conseil municipal du 7 avril 2026.	Presentation of files for the regular session of Municipal Council held on April 7, 2026.
11.0 AUTRE	11.0 OTHER
11.1 Présentation du projet Petit Hendrick – Développement de la phase mixte de la ferme Hendrick	11.1 Presentation of the Petit Hendrick project – development of the mixed-use phase of the Hendrick farm
Présentation du projet Petit Hendrick afin de recueillir les commentaires préliminaires des membres.	Presentation of the Petit Hendrick project to gather preliminary comments from members.
12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0 ADJOURNMENT
IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. David Shantz et résolu que cette rencontre soit levée à 20h34.	IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. David Shantz and resolved that this meeting be adjourned at 8:34 pm.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR


.....
Cecilia -Elanor Leon, Coordonnatrice / Coordinator

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....
Donald Déry, Président / Chair

MINUTES APPROVED BY

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-080-10-721	Infrastructures - Sentier VVC	2026-04-09	Transfert budget VVC dans 23-080-10-721	200 000.00 \$	
23-080-00-721	Infrastructures - Loisirs et culture	2026-04-09	Transfert budget VVC dans 23-080-10-721		200 000.00 \$
23-080-00-722	Bâtiments - Loisirs et culture	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL / Résolution no. 100-26	20 000.00 \$	
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL / Résolution no. 100-26	20 000.00 \$	
03-310-01-000	Affect. activités investissement- loisirs	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL / Résolution no. 100-26	20 000.00 \$	
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL / Résolution no. 100-26		20 000.00 \$

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-412-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Clinique médicale	1 031.25 \$	
02-412-30-141	Salaire régulier	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Clinique médicale		1 031.25 \$
02-414-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Clinique médicale	1 031.25 \$	
02-414-30-141	Salaire régulier	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Clinique médicale		1 031.25 \$
02-412-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Projet SUM	656.25 \$	
02-412-30-141	Salaire régulier	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Projet SUM		656.25 \$
02-414-30-419	Honoraires prof. autres -	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Projet SUM	656.25 \$	
02-414-30-141	Salaire régulier	2026-04-08	Évaluation permis raccordement - Projet SUM		656.25 \$
02-390-00-499	Autres services - Services d'agence	2026-04-28	Entretien ménager 2 au 27 mars 2026 / Résolution no. 109-26	6 670.49 \$	
02-390-00-141	Salaire régulier	2026-04-28	Entretien ménager 2 au 27 mars 2026 / Résolution no. 109-26		6 670.49 \$
02-130-00-419	Honoraires prof. autres	2026-04-29	Contrat serv. prof. recrutement de personnel (DG) / Résolution no. 106-26	22 572.31 \$	
02-130-00-141	Salaire régulier	2026-04-29	Contrat serv. prof. recrutement de personnel (DG) / Résolution no. 106-26		22 572.31 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-701-50-729	Biens durables autres	2026-04-08	Achat filet pickleball	2 246.68 \$	
02-701-70-499	Autres services - Cachets	2026-04-08	Achat filet pickleball		2 246.68 \$
02-414-20-444	Services techniques - Test d'eau	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026	1 765.35 \$	
02-414-30-444	Services techniques	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026	22 636.90 \$	
02-415-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026		1 765.35 \$
03-510-00-004	Affectation - Excédent affecté usines centre-villa	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026		22 636.90 \$
02-130-00-649	Pieces et accessoires - autres	2026-04-20	Achat 4 drapeaux Chelsea	880.79 \$	
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-04-20	Achat 4 drapeaux Chelsea		880.79 \$
23-020-00-726	Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	2026-04-21	Comblant manque mobiliers bureau TPIMD	538.59 \$	
23-610-00-000	Affectations activités de fonctionnement	2026-04-21	Comblant manque mobiliers bureau TPIMD	538.59 \$	
03-310-04-000	Affect. activités d'investissement - administration	2026-04-21	Comblant manque mobiliers bureau TPIMD	538.59 \$	
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2026-04-21	Comblant manque mobiliers bureau TPIMD		538.59 \$
02-330-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-04-24	Pièces mécaniques et réparations externes	6 000.00 \$	
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	2026-04-24	Pièces mécaniques et réparations externes	5 000.00 \$	
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	2026-04-24	Pièces mécaniques et réparations externes		6 000.00 \$
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	2026-04-24	Pièces mécaniques et réparations externes		5 000.00 \$
02-460-00-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2026-04-08	Mandat final étude sécurité barrage Hollow Glen / Résolution no. 284-24	2 470.25 \$	
03-510-00-000	Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	2026-04-08	Mandat final étude sécurité barrage Hollow Glen / Résolution no. 284-24		2 470.25 \$
02-412-30-444	Services techniques	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026 / Résolution no. 70-26	164 397.72 \$	
03-510-00-004	Affectation - Excédent affecté usines centre-villa	2026-04-10	Comblant manque contrat Aquatech 2026 / Résolution no. 70-26		164 397.72 \$
23-080-00-729	Biens durables autres - Loisirs et culture	2026-04-14	Achat bandes additionnelles terrain multisport HG / Résolution no. 144-26	20 539.00 \$	
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	2026-04-14	Achat bandes additionnelles terrain multisport HG / Résolution no. 144-26		20 539.00 \$
23-030-00-724	Véhicules Sécurité publique	2026-04-15	Achat 4 camions CGER - REG1338-25	204 930.00 \$	
23-510-00-000	Financement l.t. activité investissement	2026-04-15	Achat 4 camions CGER - REG1338-25		204 930.00 \$
02-130-00-419	Honoraires prof. autres	2026-04-21	Solde contrat RCGT (Fondation Chelsea)-Excédent / Résolution no. 208-25	11 942.33 \$	
03-510-00-000	Affectation - Excédent de fonctionnement affecté	2026-04-21	Solde contrat RCGT (Fondation Chelsea)-Excédent / Résolution no. 208-25		11 942.33 \$
03-510-10-002	Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	2026-04-21	Évaluateur terrain payé fonds vert	4 409.48 \$	
02-130-00-419	Honoraires prof. autres	2026-04-21	Évaluateur terrain payé fonds vert		4 409.48 \$
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	2026-04-21	Projet non budgété PQI - Mobiliers bureau TPIMD / Résolution no. 12-26	29 645.32 \$	
23-020-00-726	Ameub., équip. bureau info. & comm.-Administration	2026-04-21	Projet non budgété PQI - Mobiliers bureau TPIMD / Résolution no. 12-26		29 645.32 \$
02-220-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	2026-04-27	Commandite EXELRADIO-Journée portes ouvertes SSI	250.00 \$	
01-273-00-001	Autres contributions	2026-04-27	Commandite EXELRADIO-Journée portes ouvertes SSI		250.00 \$
02-701-27-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2026-04-29	Revenu & dépense - Solde étude énergétique CM	2 716.55 \$	
01-381-80-000	Transfert - Réseau d'électricité (fonctionnement)	2026-04-29	Revenu & dépense - Solde étude énergétique CM		2 716.55 \$
02-701-50-411	Honoraires prof. - services scientifiques et génie	2026-04-29	Analyse faisabilité 2 sites descente bateaux / Résolution no. 108-26	14 330.79 \$	
03-410-00-000	Affectations Excédent acc. de fonct. non-affecté	2026-04-29	Analyse faisabilité 2 sites descente bateaux / Résolution no. 108-26		14 330.79 \$
23-080-00-722	Bâtiments - Loisirs et culture	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL/FDR - Résolution no. 100-26	6 855.80 \$	
23-920-00-000	Affectations - fonds de roulement	2026-04-29	Système traitement eau UV CCFP et CCHOL/FDR - Résolution no. 100-26		6 855.80 \$

01-000-00-000 Revenus
 01-279-00-000 Autres revenus - autres
 01-381-00-000 Autres transferts - fonctionnement
 02-000-00-000 Charges
 02-110-00-000 Conseil

02-340-00-000 Transport - éclairage des rues
 02-390-00-000 Transport - Autres
 02-412-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
 02-413-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
 02-414-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées

02-120-00-000 Greffe et application de la loi
02-130-00-000 Gestion financière et administrative
02-141-00-000 Communications
02-160-00-000 Gestion du personnel
02-220-00-000 Sécurité incendie
02-320-00-000 Transport - voirie municipale
02-330-00-000 Transport - enlèvement de la neige

23-000-00-000 Investissement
23-020-00-000 Administration générale
23-030-00-000 Sécurité publique
23-040-00-000 Transport
23-050-00-000 Hygiène de milieu
23-080-00-000 Loisirs & culture
23-610-00-000 Affectation - activités de fonctionnement
23-510-00-000 Financement à long term des activités d'investissement

02-415-00-000 Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-451-00-000 Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-490-00-000 Hygiène de milieu - autres
02-610-00-000 Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-631-00-000 Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-701-00-000 Loisirs & culture - activités récréatives
02-702-00-000 Loisirs & culture - activités culturelles

03-110-00-000 Financement à long term des activités de fonctionnement
03-310-00-000 Affectation - activités d'investissement
21-000-00-000 Revenus
21-490-00-000 Autres revenus - autres
23-910-00-000 Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-920-00-000 Affectation - fond de roulement
03-000-00-000 Conciliation à des fins fiscales

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34580	2026-05-12	Vickie Lemire	2025-2026	Remb . programme de pompage - ██████████ \	01-212-19-001	370.00 \$	370.00 \$
				Tarifcation/vidange des fosses septique			
						187 748.50 \$	187 748.50 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts annulés

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
34276	2026-04-29	Francis Canada Truck Center Inc.	X100420695:01	CAM136 - Différentiel \ CAM136 - Différentiel	02-330-03-525	-2 299.50 \$	-3 278.51 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	160.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-160.00 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-99.80 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	199.60 \$		
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-99.80 \$		
			X100422806:02	TP Balai - Filtre hydrolique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-245.63 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	17.31 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-17.31 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-10.85 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	21.69 \$		
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-10.84 \$		
			X100422125:01	Cam 134 / Cam 135 - Filtres hydrauliques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-488.93 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	34.61 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-34.61 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-21.59 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	43.18 \$		
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-21.59 \$		
			X100422806:01	TP Balais - Filtres \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-244.45 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	17.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-17.39 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-10.85 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	21.69 \$		
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-10.84 \$		
34287	2026-05-06	Riobec Securite Inc.	459165	Trousse de premier soin - Sceau de sécurité \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	-5.90 \$	-4 233.30 \$
			460495	Trousse de premier soin - Boite de plastique + onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	-120.67 \$	
			460731	Crampons et piles \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-25.21 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	-89.95 \$	
			461802	Trousse de premier soin: tampon de chlorure, boite de plastique et onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	-23.87 \$	
			461803	Trousse de premier soin \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	-19.95 \$	
			457570	Ruban, gants et station de nettoyage des lentilles \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-61.41 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Liste des dépôts annulés

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	-16.01 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-11.21 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-11.21 \$	
			457729	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-108.52 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-108.51 \$	
			458309	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-98.65 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-98.65 \$	
			462027	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-107.60 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-107.59 \$	
			460095	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-116.59 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-116.57 \$	
			460644	Pantalons █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-100.32 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-100.33 \$	
			455873	Bottes et combinaison █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-440.77 \$	
			455447	Pantalons █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-161.28 \$	
			457666	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-269.00 \$	
			458509	Manteau █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-440.77 \$	
			460282	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	-279.62 \$	
			460643	Gants, équipement de sécurité, piles et ruban \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-72.35 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-99.28 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-99.28 \$	
			461745	Chandail █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-32.96 \$	
			461746	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-98.89 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-98.89 \$	
			461747	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-65.93 \$	
			461748	Chandail █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-32.96 \$	
			461749	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-65.93 \$	
			461750	Chandails et pantalons █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-48.66 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-48.67 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Liste des dépôts annulés

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			461752	Chandails Glen \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-32.96 \$	
			461797	Gants TP \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	-82.82 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	-82.81 \$	
						-7 511.81 \$	-7 511.81 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			1053	Appels de service divers - Usine d'épuration d'eau \ Appel de service 1053 - Usine d'épuration	02-414-30-522	252.95 \$	
			1057	Appels de service divers - Usine d'épuration d'eau \ Appel de service 1057 - Usine de filtration	02-412-30-522	620.87 \$	
			1050	Appels de service - Unsine d'épuration \ Appel de service 1050 - Usine de filtration	02-412-30-522	3 383.72 \$	
			1023	Appel d'urgence - Pompe 5HP - Poste de pompage principal \ Appel d'urgence - Pompe 5HP - Poste de pompage	02-415-30-522	442.65 \$	
34281	2026-04-28	MES PIECES AUTOPARTS	1-574233	Lampes avant - Cam132 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	97.78 \$	130.72 \$
			1-571934	Pièces mécaniques : Spark plug \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.94 \$	
34282	2026-04-28	METEC METAL TECHNOLOGY INC	23997	Boyaux pour radiateur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	303.47 \$	303.47 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-21.48 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.48 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.40 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-26.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	13.40 \$	
34283	2026-04-28	MRC des Collines de l'Outaouais	2026-000119	Carra paie 4-5-6 Maire \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	484.26 \$	484.26 \$
34284	2026-04-28	PARAGRAPHÉ	235565	5 livres anglais \ livres ang	02-702-30-729	190.03 \$	240.33 \$
			235711	2 Livres ang - semaine auteurs 2026 \ Livre ang - semaine auteurs 2026	02-702-30-729	50.30 \$	
34285	2026-04-28	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0099208 00	CAM131 - 2 roues en acier 19.5x6 10-225 136/170 \ CAM131 - 2 roues en acier 19.5x6 10-225 136/170	02-330-02-525	724.34 \$	724.34 \$
34286	2026-04-28	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2026-218	Corroplast 4X8 imprimer et découper en 6 \ Pancartes mai sans tondeuse	02-470-00-345	252.95 \$	252.95 \$
34287	2026-04-28	Riobec Securite Inc.	459165	Trousse de premier soin - Sceau de sécurité \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	5.90 \$	4 233.30 \$
			460495	Trousse de premier soin - Boite de plastique + onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	120.67 \$	
			460731	Crampons et piles \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	25.21 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	89.95 \$	
			461802	Trousse de premier soin: tampon de chlorure, boite de plastique et onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	23.87 \$	
			461803	Trousse de premier soin \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	19.95 \$	
			457570	Ruban, gants et station de nettoyage des lentilles \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	61.41 \$	
				Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	16.01 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	11.21 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	11.21 \$	
			457729	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	108.52 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Page 11 sur 23

Imprimé le 20 mai 2026 par Isabelle St-Laurent

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	108.51 \$	
			458309	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	98.65 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	98.65 \$	
			462027	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	107.60 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	107.59 \$	
			460095	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	116.59 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	116.57 \$	
			460644	Pantalons █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	100.32 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	100.33 \$	
			455873	Bottes et combinaison █████. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	440.77 \$	
			455447	Pantalons █████. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	161.28 \$	
			457666	Bottes █████. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	269.00 \$	
			458509	Manteau █████. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	440.77 \$	
			460282	Bottes █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	279.62 \$	
			460643	Gants, équipement de sécurité, piles et ruban \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	72.35 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	99.28 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	99.28 \$	
			461745	Chandail █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461746	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	98.89 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	98.89 \$	
			461747	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	65.93 \$	
			461748	Chandail █████. \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461749	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	65.93 \$	
			461750	Chandails et pantalons █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	48.66 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	48.67 \$	
			461752	Chandails █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461797	Gants TP \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	82.82 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	82.81 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			771050	Formation M365 pour les élus \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	396.66 \$	
34343	2026-05-12	MUNICIPALITE DE LA PECHE	6472	Contrat collecte matières résiduelles- Avril 2026 \ Contrat collecte déchets - Avril 2026	02-451-10-446	23 236.95 \$	111 677.78 \$
				Contrat collecte recyclage - Avril 2026	02-452-10-446	36 293.61 \$	
				Contrat collecte compostage - Avril 2026	02-452-35-446	43 675.56 \$	
				Contrat collecte déchets - Ajustement février et mars 2026	02-451-10-446	1 222.96 \$	
				Contrat collecte recyclage - Ajustement février et mars 2026	02-452-10-446	1 910.14 \$	
				Contrat collecte compostage- Ajustement février et mars 2026	02-452-35-446	2 298.65 \$	
			6475	Contrat collecte matières résiduelles- ajust. février et mars \ Contrat collecte déchets ICI - Avril 2026	02-451-10-446	1 806.75 \$	
				Contrat collecte recyclage ICI - Avril 2026	02-452-10-446	1 182.48 \$	
				Contrat collecte ICI déchets - Ajust. février et mars 2026	02-451-10-446	25.57 \$	
				Contrat collecte ICI recyclage- Ajust. février et mars 2026	02-452-10-446	25.11 \$	
34344	2026-05-12	NASCO ENTRETIEN MENAGER D'IMMEUBLES INC	36170	Entretien ménage 2 au 27 mars 2026 \ Entretien ménage 2 au 27 mars 2026	02-390-00-499	7 305.05 \$	7 305.04 \$
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-0.01 \$	
34345	2026-05-12	PARAGRAPHE	235736	4 livres ang \ livres ang	02-702-30-729	126.98 \$	126.98 \$
34346	2026-05-12	Riobec Securite Inc.	459165	Trousse de premier soin - Sceau de sécurité \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	5.90 \$	5 753.22 \$
			460495	Trousse de premier soin - Boite de plastique + onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	120.67 \$	
			460731	Crampons et piles \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	25.21 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	89.95 \$	
			461802	Trousse de premier soin: tampon de chlorure, boite de plastique et onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	23.87 \$	
			461803	Trousse de premier soin \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	19.95 \$	
			457570	Ruban, gants et station de nettoyage des lentilles \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	61.41 \$	
				Médicaments et fournitures médicales	02-320-00-675	16.01 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	11.21 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	11.21 \$	
			457729	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	108.52 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	108.51 \$	
			458309	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	98.65 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	98.65 \$	
			462027	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	107.60 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	107.59 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Page 17 sur 23

Imprimé le 20 mai 2026 par Isabelle St-Laurent

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			460095	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	116.59 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	116.57 \$	
			460644	Pantalons [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	100.32 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	100.33 \$	
			455873	Bottes et combinaison [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	440.77 \$	
			455447	Pantalons [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	161.28 \$	
			457666	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	269.00 \$	
			460282	Bottes [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	279.62 \$	
			460643	Gants, équipement de sécurité, piles et ruban \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	72.35 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	99.28 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	99.28 \$	
			461745	Chandail [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461746	Chandails [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	98.89 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	98.89 \$	
			461747	Chandails [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	65.93 \$	
			461748	Chandail [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461749	Chandails [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	65.92 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	65.93 \$	
			461750	Chandails et pantalons [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	48.66 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	48.67 \$	
			461752	Chandails [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	32.97 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	32.96 \$	
			461797	Gants TP \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	82.82 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	82.81 \$	
			465647	Gant de mécanicien doublé \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-490-00-650	325.70 \$	
			458509-Corr	Manteau [REDACTED] - facture corrigée \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	330.20 \$	
			466099	T-Shirt manche courte (x5) - [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	108.82 \$	
			466100	Chemise - [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	42.91 \$	
			466101	Chandails, polo - [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	238.27 \$	
			466098	Chandails, chemises - [REDACTED] \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	206.69 \$	

Inclure : Chèques annulés

Chèques

Traitements de crédit

Dépôts annulés

Dépôts

Débit direct annulé

Débit direct

Du : 2026-04-23

Au : 2026-05-20

Page 18 sur 23

Imprimé le 20 mai 2026 par Isabelle St-Laurent

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			466102	T-shirt, polo █████ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	200.98 \$	
			466103	Manteau, combinaison █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	73.32 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	73.32 \$	
			466104	Pantalon, t-shirt - █████ n \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	217.73 \$	
			465656	Gant mécanicien - █████ \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	125.22 \$	
			464535	Onguent \ Médicaments et fournitures médicales	02-390-00-675	17.53 \$	
34347	2026-05-12	Robert Erwin Transport Inc.	20261234	Entreposage annuel 2026 - Matériaux contaminés avant disposition- Avril \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	344.93 \$
34348	2026-05-12	SANI-TEC	242044	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux - mécanique pour papier \ Articles ménagers bâtiments municipaux - Janv-Juin 2026	02-390-00-660	0.01 \$	142.27 \$
			242121	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux - Sac à ordure \ Articles ménagers bâtiments municipaux - Janv-Juin 2026	02-390-00-660	103.74 \$	
			241650	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux - papier mouchoir \ Articles ménagers bâtiments municipaux - Janv-Juin 2026	02-390-00-660	38.52 \$	
34349	2026-05-12	SANIVAC OUTAOUAIS	1162650	Location 25-03-2026 au 21-04-2026 - 311 chemin de la rivière \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	172.46 \$
34350	2026-05-12	SEGUIN MORRIS INC.	39836	Appel de service- poste de suppression - flotte \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	652.78 \$	652.78 \$
34351	2026-05-12	Wurth Canada Limited	26878698	Filtre et nettoyant à radiateur \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	236.29 \$	944.48 \$
			81096	Liquide pour traitement antirouille - 4x 20L \ Liquide pour traitement antirouille - 4x 20L	02-330-00-633	708.19 \$	
						282 775.43 \$	282 775.43 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-04-23
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct annulées

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
FEV-2026-TPS01	Ministre du Revenu du Quebec RAPPORT TPS/TVQ	2026-04-27	TPS 001 JAN-FÉV. 2026 \ Rapport TPS à recevoir- Municipalité	54-134-95-000	-600.02 \$	-600.02 \$
					<hr/>	<hr/>
					-600.02 \$	-600.02 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-04-23
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
648 403 211 878	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2026-05-11	Électricité 2026 du 09/03 au 08/05 \ Électricité 2026	02-130-00-681	3 953.00 \$	6 588.34 \$
			Électricité 2026	02-702-30-681	2 635.34 \$	
657 703 182 249	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À VAPEURS (864)	2026-04-30	Électricité 2026 du 01/04 au 30/04 \ Électricité 2026	02-340-00-681	2 028.55 \$	2 028.55 \$
664 003 445 520	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2026-04-27	Électricité 2026 du 25/03 au 24/04 \ Électricité 2026	02-413-30-681	1 789.94 \$	1 789.94 \$
613 403 281 913	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2026-04-29	Électricité 29/03 au 28/04 \ Électricité 2026	02-412-30-681	1 638.01 \$	1 638.01 \$
57864994	Superieur Propane Inc.	2026-04-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - Avril 2026 \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2025	02-320-01-639	23.00 \$	23.00 \$
57954259	Superieur Propane Inc.	2026-05-03	Location annuelle réservoir propane - Mars 2026 à Mars 2027 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	85.65 \$	171.31 \$
			Location - Machineries, outillage et équipement	02-330-00-516	85.66 \$	
X12986357260501	BELL CANADA - INTERNET 24 HUDSON (7129)	2026-05-01	Internet 2026 du 01-05 au 31/05 \ Internet 2026	02-412-30-335	97.68 \$	97.68 \$
2135858	MAZOUT G. BELANGER INC.	2026-04-30	Essence : 1072.1 litres \ Essence	02-220-01-631	146.77 \$	2 081.81 \$
			Essence	02-320-01-631	332.21 \$	
			Essence	02-330-01-631	558.36 \$	
			Essence	02-390-01-631	956.83 \$	
			Essence	02-490-01-631	53.62 \$	
			Essence	02-610-01-631	17.01 \$	
			Essence	02-470-01-631	17.01 \$	
FÉV-TPS-2026	Revenu Quebec PAIEMENT TPS/TVQ	2026-04-27	TPS À PAYER FÉV 2026 \ Rapport TPS	54-134-95-000	603.02 \$	603.02 \$
					50 886.68 \$	50 886.68 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2026-04-23
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2026-05-20

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	187 748.50 \$
Dépôts	282 775.43 \$
Dépôts annulés	-7 511.81 \$
Débit direct	50 886.68 \$
Débit direct annulé	-600.02 \$
	<hr/>
	513 298.78 \$

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

POUR LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 113-26

ADOPTÉE LE 7 AVRIL 2026 INTITULÉE :

« FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS »

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné M. Robert Binette, Directeur général par intérim, apporte une correction à la résolution citée en titre, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

La résolution numéro 113-26 adoptée le 7 avril 2026 comporte une erreur dans le contenu et se lit comme suit :

- La MRC accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Or, il devait se lire comme suit :

- **Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;**

J'ai dûment modifié la résolution numéro 113-26 adoptée le 7 avril 2026 en conséquence et aux endroits nécessaires.

SIGNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 26^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



Robert Binette
Directeur général par intérim



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

EXCERPT FROM THE COUNCIL MINUTES OF THE
MUNICIPALITY OF CHELSEA

**Séance ordinaire du 7 avril 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

113-26

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN
TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC
DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent présenter un projet pour l'exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par l'implantation d'un service de transport en commun dans la municipalité de L'Ange-Gardien dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité de Chelsea s'engage à participer au projet pour l'exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par l'implantation d'un service de transport en commun dans la municipalité de L'Ange-Gardien;
- La MRC accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Collines-de-l'Outaouais, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE

Me Charles-Hervé Aka
Directeur des affaires juridiques et greffier

Brian Nolan
Maire

Municipalité de Chelsea
100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec)
J9B 1C1

Téléphone :
819 827-1124
Télécopieur :
819 827-4594

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Finances	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incendies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Grefe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mobilité active & durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Séance ordinaire du 7 avril 2026 sous la présidence de son
honneur le Maire Brian Nolan, dûment convoquée et à
laquelle il y avait quorum**

113-26

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 « COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE » – EXERCICE COMPLET DE LA COMPÉTENCE EN
TRANSPORT DE PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC
DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent présenter un projet pour l'exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais par l'implantation d'un service de transport en commun dans la municipalité de L'Ange-Gardien dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Marie-Claude Renaud et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de la Municipalité de Chelsea s'engage à participer au projet « Exercice complet de la compétence en transport de personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » par l'implantation d'un service de transport en commun dans la municipalité de L'Ange-Gardien;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Collines-de-l'Outaouais, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE


Robert Binette
Directeur général par intérim


Brian Nolan
Maire

	O	C		O	C		O	C
Direction générale	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Finances	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux Publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incendies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources humaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Greffé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mobilité active & durable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
 Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.212)

**COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ
ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES (CCEDCC)**

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026

**ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY AND
CLIMATE CHANGE ADVISORY
COMMITTEE (ESCCAC)**

Minutes of the March 30, 2026, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Susan Young, la présidente du CCEDCC, ouvre la rencontre, il est 19h00.

Having noted that quorum is reached, Ms. Susan Young, Chair of the ESCCAC, declares the meeting open at 7:00 p.m.

PRÉSENCES**IN ATTENDANCE**

Étaient présents / Were present

Charles-Antoine Bachand, Pierre Bilodeau, Jean-Denis Fréchette, Nicole Lulham, Cassandra Jane (membres/members)

Conseillère Susan Young, Conseillère Rita Jain

Julie Bertrand, Claire Miquet, Valeria Kuzanova (ACRE) – invitées/invitees (light pollution lumineuse)

ABSENCES**ABSENT**

Était absente / Was absent

Helen Patterson (member/member)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1.0 ADOPTION OF THE AGENDA**

La Présidente ajoute l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 mars à l'ordre du jour et avec ceci, IL EST PROPOSÉ par Pierre Bilodeau, appuyé par Nicole Lulham et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté.

The Chair adds the adoption of the minutes of the meeting of 23 March to the agenda, and with this IT IS PROPOSED by Pierre Bilodeau, seconded by Nicole Lulham and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**2.0 APPROVAL OF THE MINUTES**

IL EST PROPOSÉ par Jean-Denis Fréchette, appuyé par Charles-Antoine Bachand et résolu que le procès-verbal de la réunion du 23 mars est par la présente approuvé.

IT IS PROPOSED by Jean-Denis Fréchette, seconded by Charles-Antoine Bachand and resolved that the minutes of the March 23 meeting are approved.

3.0 PRÉSENTATION**3.0 PRESENTATION**

À la suite de la présentation d'une résidente et du dépôt par celle-ci, d'une analyse sur la pollution lumineuse à la séance du conseil du 3 février, la présidente du CCEDCC a invité Julie Bertrand, résidente de Hollow Glen, à présenter aux membres du comité le projet de règlement qu'elle a développé de sa

Following a presentation and tabling of her analysis on light pollution at the council meeting of 3 February, the chair of the ESCCAC invited Julie Bertrand, a resident of Hollow Glen, to present her draft bylaw, which she developed on her own initiative, (attached) to the committee members. As the committee had

propre initiative (ci-joint). Le comité ayant déjà traité de la pollution lumineuse à une réunion en 2025, ils ont pu continuer leurs réflexions en s'appuyant sur les concepts et actions proposées dans son analyse, qui reste un document de référence utile. Également invitées, Claire Miquet et Valeria Kuzivanova ont présenté les résultats d'un sondage sur la pollution lumineuse mené par ACRE auprès de la population de Chelsea en 2025 (ci-joint) auquel 148 résidents ont répondu.

Des points saillants de la discussion incluaient:

- L'approche de la réglementation (prescriptif par ex. avec des normes précises de couleur et intensité et étendu vs. basée sur des objectifs de performance),
- Ses objectifs (réduire la pollution, pourvoir des moyens de contrôler les nuisances et encourager le bon éclairage et non aucun éclairage, atteindre le statut d'une réserve de ciel étoilé), et
- Sa portée (luminaire intérieure, nouveaux bâtiments et existants, aires sportifs, éclairage saisonnière)

already discussed light pollution at a meeting in 2025, it was able to continue its deliberations by drawing on the concepts and measures proposed in her analysis, which is considered a useful reference document. Also invited were Claire Miquet and Valeria Kuzivanova, who presented the results of an ACRE survey on light pollution conducted among the residents of Chelsea in 2025 (attached), to which 148 residents had responded.

Highlights of the discussion included:

- The regulatory approach (prescriptive, e.g. with specific standards for colour and intensity and coverage, versus performance-based),
- Its objectives (reducing pollution, providing means to control light pollution and promoting good lighting versus no lighting, and achieving the status of a Dark Sky Reserve), and
- Its scope (indoor lighting, new and existing buildings, sports facilities, seasonal lighting)

4.0 INFORMATION ET MANDAT PROVENANT DU CONSEIL

Aucun.

4.0 INFORMATION AND MANDATE FROM THE COUNCIL

None.

5.0 ANALYSE DES DEMANDES DÉPOSÉES AU FONDS VERT MUNICIPAL 2026

Voir l'item 8.0.

5.0 ANALYSIS OF PROJECT PROPOSALS SUBMITTED TO THE MUNICIPAL FONDS VERT 2026

See item 8.0.

6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun.

6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES

None.

7.0 DIVERS

Pierre Bilodeau a noté que l'Association des résidents de Hollow Glen a soumis aux membres du conseil un mémoire sur l'impact potentiel des activités aquatiques dans les lacs du secteur. La conseillère Young a rapporté qu'elle a transmis celui-ci aux Service de loisirs afin qu'il soit considéré dans son travail de mise à jour du Plan directeur des parcs, espaces verts et bleus et des cimetières. Elle l'a également transmis au Service de l'environnement. Donald Déry, conseiller pour le District 6, a aussi noté que les résidents pourraient parler de leurs soucis à cet égard lors d'une prochaine rencontre avec le maire et lui-même le 27 avril.

7.0 OTHER BUSINESS

Pierre Bilodeau noted that the Hollow Glen Residents' Association submitted a brief to members of Council regarding the potential impact of aquatic activities on lakes in the area. Councillor Young reported that she had forwarded the brief to the Recreation department so that it could be taken into consideration as part of its work to update the Parks, Green and Blue Spaces and Cemeteries Plan. She also forwarded it to the Environment department. Donald Déry, Councillor for District 6, also noted that residents would be able to raise their concerns on this matter at an upcoming District meeting on April 27.

8.0 DÉLIBÉRATIONS À HUIS CLOS

Pollution lumineuse: Le comité a décidé de former un groupe de travail qui produira une note de breffage sur ses recommandations, destinée aux membres du Conseil. Les membres du groupe de travail seront Susan Young, Rita Jain, Pierre Bilodeau et Charles-Antoine Bachand. Julie Bertrand sera

8.0 IN CAMERA DELIBERATIONS

Light pollution: The committee decided to form a working group that will produce a briefing note outlining its recommendations, to be submitted to members of Council. The members of the working group will be Susan Young, Rita Jain, Pierre Bilodeau, and Charles-Antoine Bachand. Julie Bertrand will also be invited to

également invitée de participer, et les avis de Claire Miquet et Valeria Kuzinova seront obtenus.

participate, and input will be sought from Claire Miquet and Valeria Kuzinova.

Fonds vert: Par rapport aux trois soumissions au Fonds vert, le Comité les a évaluées et fait les recommandations suivantes au Conseil.

Green Fund: The Committee makes the following recommendations to Council with respect to the remaining \$7,000 to be spent from the Green Fund.

Que soient soutenus les projets suivants:

That the following projects be supported:

1. ENV-1761 : 2 250\$ à la Fondation Chelsea pour des raques à vélo pour 60 places au Centre Meredith;
2. ENV-1830 : 3 750\$ à ACRE pour un projet de sensibilisation de la population au sujet des plantes non-indigènes et envahissantes;
3. ENV-1683 : 1 000\$ à Roberto Pizza Romana uniquement pour le volet du projet qui traite de l'éradication de la Renouée du Japon (une plante extrêmement envahissante) sur sa propriété. Ces plantes font partie d'un plus grand envahissement qui se trouve dans le cimetière protestant directement en arrière de Roberto's. La condition liée au 1 000\$ est que l'éradication de ces plantes chez Roberto's se fera en travaillant étroitement avec le Service de loisirs sur son projet au cimetière, qui inclut la même activité d'éradication.

1. ENV-1761: \$2,250 to the Chelsea Foundation for bicycle racks providing 60 spaces at the Meredith Centre.
2. ENV-1830: \$3,750 to ACRE for a project to raise public awareness regarding non-native and invasive plant species.
3. ENV-1683: \$1,000 to Roberto Pizza Romana, limited solely to the portion of the project dealing with the eradication of Japanese knotweed (an extremely invasive plant) on its property. These plants are part of a larger infestation located in the Protestant Cemetery directly behind Roberto's. The condition attached to the \$1,000 is that eradication activities at Roberto's be carried out in close coordination with the Recreation Department as part of its cemetery project, which includes the same eradication work.

9.0 PROCHAINE RÉUNION

9.0 NEXT MEETING

Lundi le 22 juin 2026

Monday, 22 June, 2026

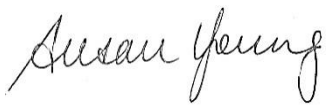
10.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

10.0 ADJOURNMENT

À 20:59, IL EST PROPOSÉ par Pierre Bilodeau, appuyé par Nicole Lulham et résolu que cette rencontre soit levée.

At 20:59, IT IS PROPOSED by Pierre Bilodeau, seconded by Nicole Lulham, and resolved that this meeting be adjourned.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR



MINUTES SUBMITTED BY

.....

Susan Young, Présidente/Chair

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



MINUTES APPROVED BY

.....

Susan Young, Présidente/Chair

Réunion du 23 mars 2026

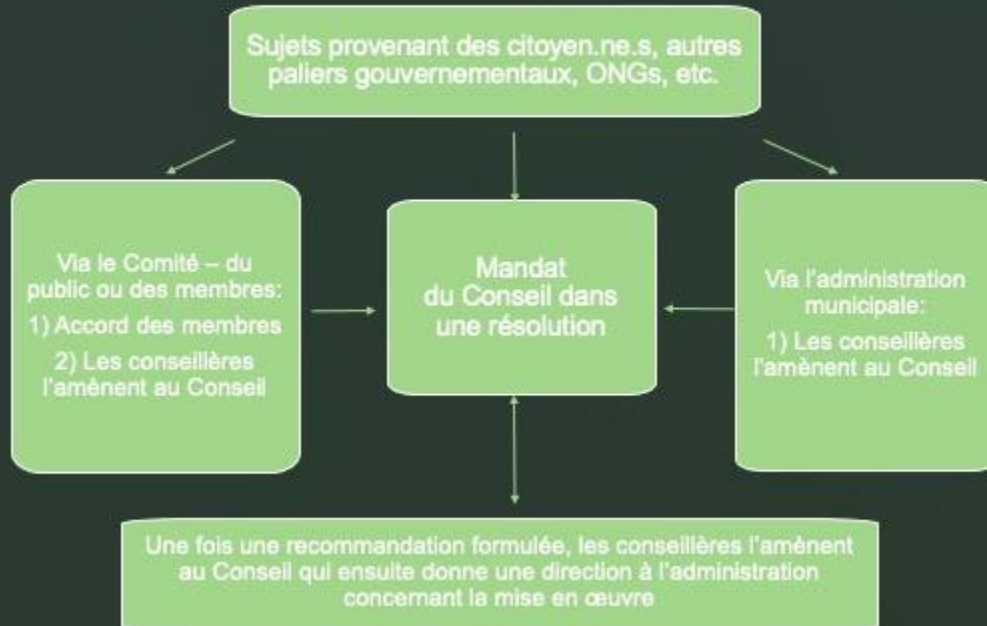
CCEDCC

Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques de la municipalité de Chelsea

Changements au déroulement

- Rencontres tous les deux mois; groupes de travail au besoin
- La réunion est ouverte au public jusqu'à l'item « Délibérations »
- On utilisera un logiciel pour prendre les notes pendant la réunion
- Les notes seront reformulées en procès-verbal et une fois celui-ci validé par les conseillères, il sera disponible aux membres via le fichier « Environnement » dans le Sharepoint de la municipalité
- Les membres auront 10 jours pour y apporter des corrections, etc.
- Le PV sera affiché sur le site de la municipalité une fois tous les membres l'ont validé
- Il sera déposé pour information lors de la prochaine session du Conseil
- Les recommandations se feront
 - ajoutées à l'ordre du jour de la Commission de travail du Conseil, d'où elles seront
 - discutées avec l'objectif de les
 - envoyer à l'administration pour étude et éventuelle préparation pour
 - une décision du Conseil (en forme de résolution ou règlement)

Processus: recommandations



Mandat (mars 2026) - approches possibles

Mois - 2026	Mandat	Façon de l'étudier	Invités	Notes
Mars	Évaluation projets du Fonds vert La pollution lumineuse	Présentations; étude par groupes de travail	Résidente; ACRE; autres?	Recommandation = ébauche de règlement(s)?
	Les outils disponibles pour renforcer la protection des corridors écologiques (rapport sur la Vallée du Ruisseau Meech)	Présentation du rapport;	Auteur.e.s du rapport	Recommandation = ébauche d'ajouts ou changements aux articles sur les corridors écologiques dans le règlement de zonage?
	Comment atteindre notre objectif de conserver 30% du territoire de Chelsea par 2030	Présentation du rapport et recommandations	Auteurs du rapport: ACRE	Recommandation = ?; Subventions seront nécessaires

Mois - 2026	Mandat	Façon de l'étudier	Invités	Notes
	Un plan global de gestion de nos ressources en eau	Présentations: Travail en cours par la MRC, Chelsea; Connaissances en eaux souterraines, changements climatiques, puits	Service de l'env't; citoyens en situation de puits sec	Subvention demandée d'OASIS pour 2 études: eaux de surface et souterraines avec munis voisins
	Rendre la Politique sur les arbres en règlement, et d'autres actions afin de protéger nos ressources en eaux souterraines	Étude par groupes de travail – e.g., identification d'outils dans la Politique actuelle, intégration en règlement		Recommandation = ébauche de règlement(s)?
	Les orientations de la Municipalité découlant du Plan sur les changements climatiques de la MRC	Présentation du Plan; actions en cours; actions à développer	Service de l'environnement	Plan approuvé MRC; mntnt actions muni
	Des nouvelles orientations du Fonds vert	Étude de groupe; enjeux: financement, orientations/thèmes futures		Économie circulaire
	Les normes de construction écologique	Présentations: Travail en cours par CREDDO, Chelsea;	Services de l'env't et de l'urbanisme; citoyens experts	

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

6.1. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-26 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE la Municipalité établie annuellement les tarifications des divers services;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de fixer le taux de certains tarifs et compensations pour divers services municipaux de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le « Règlement numéro 1386-26 - Règlement établissant les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2026 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-26

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité établie annuellement les tarifications des divers services;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le greffier déclare que le présent règlement a pour objet de fixer le taux de certains tarifs et compensations pour services municipaux de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TARIFICATION - SERVICES MUNICIPAUX

Les frais exigibles pour les biens et services énumérés ci-dessous seront chargés pour l'exercice financier 2026.

2.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ***Tarification pour l'usage des bornes de recharge pour les véhicules électriques***

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif de 1,00 \$/heure pour l'usage des bornes de recharge municipales.

- ***Tarification administratives diverses***

SERVICE	COÛT
Utilisation du photocopieur	0,47 \$ / page
Utilisation du télécopieur (réception de pages)	1,00 \$ / page
Utilisation du télécopieur (envoi de pages - locale)	1,00 \$ / page
Utilisation du télécopieur (envoi de pages - interurbain)	2,00 \$ / page
Documents municipaux	Selon le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>

Frais pour chèque retourné par la banque (provision insuffisante, compte fermé, etc.)	25,00 \$
---	----------

2.2 HYGIÈNE DU MILIEU

➤ **Tarification pour l'achat d'un compteur d'eau et pièces nécessaires ainsi que les services relatifs à ces derniers**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif pour l'achat de compteurs d'eau et pièces nécessaires, aux réparations ou remplacements et aux services relatifs à ces derniers (règlement numéro 1006-16 et ses amendements, un montant correspondant à ce qui suit :

	DESCRIPTION	COÛT
1	Compteur d'eau incluant adaptateur, lecteur, scellé et cadenassage (selon le diamètre du tuyau de service d'eau)	Coûts payés par la Municipalité et majorés de 15 %
2	Vérification, demandée par le propriétaire, d'un compteur d'eau ou de tout autre équipement	100,00 \$ (aucun frais applicable, si l'équipement est sous garantie)
3	Lecture du compteur d'eau sur demande	75,00 \$
4	Remplacement d'un scellé	75,00 \$
5	Bris ou avarie du compteur d'eau et de ses composantes	Coûts des pièces et services payés par la Municipalité et majorés de 15 %. Les frais d'installation sont aux frais des propriétaires.
6	Ouverture ou fermeture de l'entrée principale de l'eau	75,00 \$
	Ouverture et fermeture de l'entrée d'eau principale dans un délai de 30 minutes	75,00 \$
	Entretien du poteau de service et du regard d'inspection	75,00 \$
	Localisation du poteau de service et du regard d'inspection	75,00 \$
	Remplacement de pièces	75,00 \$
	Urgence (appel moins de 48 h à l'avance)	150,00 \$
7	Tout appel de service autres que ceux énumérés précédemment	75,00 \$
8	Calibration du compteur	Coûts des services payés par la Municipalité et majorés de 15 %.

➤ **Tarification pour l'achat de bacs de déchets ou compostage**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026 (règlement numéro 1104-18 et ses amendements), un tarif pour l'achat de divers bacs roulants au montant de:

BAC	COÛT
-----	------

Bac roulant vert déchets – 360 litres	108,00 \$
Bac roulant brun compostage – 120 litres	141,00 \$
Bac roulant brun compostage – 360 litres	171,00 \$

2.3 TRANSPORT

➤ *Location de machineries*

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif horaire pour la location de diverses machineries au montant de :

ÉQUIPEMENTS	TAUX HORAIRE
Balai mécanique (incluant opérateur)	141,00 \$
Camion 6 roues (incluant opérateur)	70,00 \$
Camion 10 roues (incluant opérateur)	90,00 \$
Camion-citerne (incluant opérateur)	149,00 \$
Camionnette	35,00 \$
Chargeur sur pneus (incluant opérateur)	165,00 \$
Chargeur souffleur (incluant opérateur)	200,00 \$
Dégeleuse à ponceau	60,00 \$
Niveleuse (incluant opérateur)	183,00 \$
Pelle sur chenilles (incluant opérateur)	106,00 \$
Pelle sur pneus (incluant opérateur)	175,00 \$
Remorque pour asphalte chaude	70,00 \$
Rétrocaveuse (incluant opérateur)	135,00 \$
Rouleau compacteur (incluant opérateur)	114,00 \$
Tracteur (incluant opérateur)	88,00 \$

➤ *Coût de la main-d'œuvre des employés des travaux publics*

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif horaire pour les coûts de la main- d'œuvre des employés des travaux publics au montant de :

	TAUX HORAIRE
Temps simple	Selon la convention collective en vigueur (on doit ajouter les bénéfices marginaux et des frais d'administration de 5 %)
	TAUX HORAIRE
Temps supplémentaire	Selon la convention collective en vigueur (on doit ajouter les bénéfices marginaux et des frais d'administration de 5 %)

2.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

➤ *Diverses tarifications pour le Service de sécurité incendie :*

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif pour les services et équipements du Service de sécurité incendie au montant de :

DESCRIPTION	COÛT
-------------	------

<p>A) Service requis lors d'évènements spéciaux ou activités communautaires.</p> <p>Véhicules : autopompe-citerne, fourgon, véhicule léger ou autres.</p> <p>Personnel inclus : 3 pompiers et un officier 3 heures minimum</p>	<p>Toute demande doit être adressée par écrit à la Direction du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea.</p> <p>Véhicule : 200,00 \$ par heure.</p> <p>Coûts des salaires selon les ententes existantes. Suite à une entente avec le SSI, les modalités peuvent être modifiées selon l'activité, par le directeur du Service de sécurité incendie (2).</p>
<p>B) Toute intervention destinée à combattre un incendie, à prévenir un incendie, à sécuriser une scène, à assurer la circulation lors d'accidents de véhicules ou d'équipements routiers sans mise en danger de la personne.</p> <p>Ce tarif s'applique aux propriétaires de véhicules qui ne sont pas des résidents ou contribuables de la Municipalité ayant ou non requis le service de sécurité incendie.</p> <p>Pour tous les types de véhicules.</p>	<p>200,00 \$ de l'heure pour les véhicules incendie mobilisés et 75,00 \$ de l'heure pour les véhicules de liaison.</p> <p>Coûts des salaires selon les ententes existantes avec un minimum de 3 heures (1).</p> <p>En plus du matériel utilisé.</p>
<p>C) Toute intervention (accident, déversement, incendie, fuite, etc.) destinée à limiter et/ou à stabiliser un évènement impliquant une matière dangereuse ou toxique pour la santé ou l'environnement émanant d'un véhicule d'une machinerie ou équipement routier commercial notamment et non limitativement un déversement ou un incendie (huile, essence, diesel, propane, antigel, autre matière, etc.).</p>	<p>Véhicule : 200,00 \$ de l'heure pour les véhicules incendie mobilisés et 75,00 \$ de l'heure pour les véhicules de liaison</p> <p>Personnel : Coûts des salaires selon les ententes existantes avec un minimum de 3 heures (1).</p> <p>Selon le déploiement des effectifs et présences sur les feuilles de temps.</p> <p>En plus du matériel utilisé.</p> <p>Note : il est possible que des frais additionnels soient réclamés par d'autres organisations gouvernementales ou des entreprises mandaté pour l'intervention, le nettoyage, la récupération et la décontamination.</p>
<p>D) Fuite de gaz accidentelle causé par négligence occasionné par les travaux des entrepreneurs ou propriétaires.</p>	<p>200,00 \$ de l'heure pour les véhicules incendie mobilisés et 75,00 \$ de l'heure pour les véhicules de liaison.</p> <p>Coûts des salaires selon les ententes existantes, avec un minimum de 3 heures (1).</p> <p>Note : il est possible que des frais additionnels soient réclamés par d'autres organisations gouvernementales ou des entreprises mandaté pour l'intervention, le nettoyage, la récupération et la décontamination.</p>
<p>E) Utilisation ou déplacement des pinces de désincarcération</p> <p>Ce tarif s'applique dans des cas où un organisme public ne défraye pas les coûts des opérations. (SAAQ, L. R. Q., c.A-25 r.9.2)</p>	<p>Selon le tarif décrété par la SAAQ.</p>
<p>F) Permis</p> <p>Permis pour brûlage (durée 30 jours)</p> <p>Permis pyrotechnique avec inspection du site obligatoire</p>	<p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<p>G) Remplissage de cylindres d'air (APRIA) pour les services incendie d'autres municipalités et villes. Les cylindres doivent avoir été inspectés au préalable selon les normes en vigueur.</p>	<p>10,00 \$ par cylindre et les heures réelles du personnel</p> <p>40,00 \$ par cylindre de grande capacité style « Cascades »</p>
<p>H) Prêt extincteur portatif</p>	<p>20,00 \$ par jour pour la durée de l'activité en</p>

	plus des frais de remplissage, si utilisé.
I) Prêt de barricade de circulation	10,00 \$ par jour pour la durée de l'activité.
J) Système d'alarme (fausse alarme-alarme non-fondée)	Selon le règlement uniformisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
K) Incendie de forêt	Selon la tarification de la SOPFEU.
L) Sauvetage technique et intervention spécialisée	Coûts du personnel spécialisé et équipements utilisés lors d'intervention dont la Municipalité n'est pas mandatée d'effectuer et d'offrir de façon efficace et sécuritaire. (Services externes et entraide).
M) Feu à ciel ouvert non-conforme.	Selon le règlement uniformisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
N) Enseigne point de rassemblement	60,00 \$.
O) Boîte Supra (clés)	Coûts réels payés et majorés de 15 %.
P) Bris ou dommages ou vandalismes aux infrastructures municipales lors d'accidents ou travaux	Coûts réels de réparation et/ou remplacement payés plus la main-d'œuvre et majorés de 15%.
Q) Articles promotionnels Exemple : T-Shirt, casquette, écusson, etc.	Coûts réels de production/fabrication payés et majorés de 15%, plus les taxes applicables.
R) Équipements lourds (pelle mécanique, rétro caveuse, grue, etc.)	Coûts réels payés et majorés de 15%.
S) Formation sur extincteur en entreprise, institution ou commerce	Coûts réels du formateur plus le coût du matériel (recharge extincteur) payés et majorés de 15%.
T) Compagnies de gardiennage/sécurité, de barricade d'un édifice, un serrurier	Coûts réels payés et majorés de 15%.

(1) Ces tarifs sont calculés à compter du départ de la caserne jusqu'à la remise en service des équipements.

(2) Concernant les exclusions des tarifs, ou des frais pour les organismes à but non lucratif reconnus par la Municipalité et œuvrant uniquement sur le territoire de la Municipalité, l'application sera déterminée à la discrétion du Service de sécurité incendie et de la Municipalité après étude de l'évènement.

➤ **Tarification des licences de chien**

Il est par le présent règlement imposé et il sera facturé, pour l'exercice financier 2026, un tarif au montant de 25,00 \$ par licence de chien (règlement numéro 779-11 et ses amendements). **Le service de vente et de renouvellement des licences sera désormais entièrement redirigé à la SPCA de l'Outaouais.**

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 2^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

Christine Séguin
Greffière adjointe

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

5 MAI 2026

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

6.1. b)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-26 – RÈGLEMENT VISANT LA
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR UN FONDS VERT
MUNICIPAL RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, À LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 369-20, la Municipalité a adhéré au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 89-21, la Municipalité a approuvé la création du programme Fonds vert;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rendre officielle et légale l'existence d'une réserve financière appelée *Fonds vert municipal*, dans le but de de pourvoir aux dépenses relatives à des projets de développement durable, protection de l'environnement et biodiversité;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1387-26 – Règlement visant la création d'une réserve financière pour un fonds vert municipal réservé au développement durable, à la protection de l'environnement et la biodiversité » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-26

**RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR
UN FONDS VERT MUNICIPAL RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 369-20, la Municipalité a adhéré au Fonds des municipalités pour la biodiversité;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 89-21, la Municipalité a approuvé la création du programme Fonds vert;

ATTENDU QUE l'article 1094.1 du Code municipal du Québec prévoit que toute municipalité peut, par règlement, créer au profit de l'ensemble de son territoire une réserve financière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rendre officielle et légale l'existence d'une réserve financière appelée *Fonds vert municipal*, dans le but de pourvoir aux dépenses relatives à des projets de développement durable, protection de l'environnement et biodiversité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : CRÉATION DU FONDS VERT MUNICIPAL

La réserve financière est constituée afin de pourvoir aux dépenses relatives à des projets environnementaux approuvés par le conseil.

ARTICLE 3 : MODE DE FINANCEMENT

Les sommes affectées annuellement à la réserve financière proviennent d'une tarification annuelle sur tous les immeubles imposables du territoire de la Municipalité, laquelle sera établie annuellement dans le règlement établissant les taux de la taxe foncière et diverses tarifications.

Elles peuvent provenir de redevances de la compagnie Gazifère inc., tel que stipulé dans l'entente signée entre les deux parties (résolution numéro 229-20).

Le conseil peut, par résolution, affecter une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES FONDS

L'affectation des fonds devra être autorisée par résolution.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

La réserve financière est d'une durée indéterminée.

ARTICLE 6 : FIN DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Advenant la fin de l'existence de la réserve financière, tout excédent de revenus sur les dépenses sera versé au fonds général d'administration de la Municipalité.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 2^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

Christine Séguin
Greffière adjointe

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

5 MAI 2026

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

6.1. c)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

La conseillère/le conseiller _____ donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 1389-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-26

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y
COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES
À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE
L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
AU MONTANT DE 453 100,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS**

ATTENDU QU'IL est requis de procéder à des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable de la Municipalité dans l'intérêt de l'ensemble du secteur déjà desservi par le réseau d'aqueduc municipal, lesquels travaux de mise aux normes seront aussi au profit des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc;

ATTENDU QU'À l'occasion des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, il est d'intérêt public de procéder à des travaux visant l'augmentation de sa capacité à fournir en eau potable de nouveaux secteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable soit à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc, soit 66 % du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat à confier aux ingénieurs-conseils à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'article 1061 alinéa 3 du *Code municipal* prévoit qu'un règlement d'emprunt ne visant que l'établissement des plans et devis est soumis qu'à l'approbation ministérielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de décréter l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable, conformément à la soumission déposée par la firme GBI Experts-conseils inc. à la suite d'un appel d'offres public, lesquels documents sont déposés en liasse au présent règlement en Annexe A.

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins de la réalisation de l'objet du présent règlement, le conseil décrète une dépense de 453 100,00 \$, correspondant à 66 % de la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. des services professionnels qui seront rendus pour

l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 453 100,00 \$ sur une période de 30 ans.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT PAR LES NOUVEAUX SECTEURS À DESSERVIR

Description des nouveaux secteurs à desservir

Les secteurs concernés par l'imposition de la taxe spéciale prévue à l'article 4.2 sont constitués des terrains lisérés en vert identifiés au tableau joint en Annexe B au présent règlement.

Imposition aux secteurs à desservir en aqueduc

Pour pourvoir à 100 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, du propriétaire de chaque terrain imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'article 4.1, en proportion de la superficie de chaque terrain.

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DE LA DEPENSE

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement est inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement s'il s'avérait plus élevé que prévu.

ARTICLE 7 : CONTRIBUTION ET SUBVENTION

Le conseil approprié, le cas échéant, toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense prévue par le présent règlement en diminution du montant de l'emprunt ou, dans le cas où une telle contribution ou subvention est versée sur plusieurs années, affecte telle contribution ou subvention au paiement des échéances annuelles de cet emprunt, selon les modalités de versement de celles-ci.

Dans ce dernier cas, le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention est ajusté automatiquement à la période durant laquelle la subvention est versée si cette période est moindre que le terme décrété par le présent règlement.

ARTICLE 8 : SIGNATURE DES DOCUMENTS

Le maire et la greffière adjointe sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 2^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

Christine Séguin
Greffière adjointe

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

2 JUIN 2026

DATE DE L'ADOPTION :

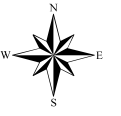
RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

ANNEXE A



PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DE L'USINE D'EAU POTABLE

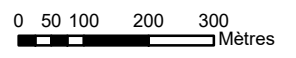
ART.	DESCRIPTION DES SERVICES	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL	PORTION 66%
1	Coordination du projet	Global	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$	6 600.00 \$
2	Réunions de démarrage et programme de travail	Global	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$	1 320.00 \$
3	Visites pour relevés terrain	Unité	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$	1 650.00 \$
4	Mandat de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux	Global	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$	16 500.00 \$
5	Préparation et gestion des mandats complémentaires (étude écologique, étude géotechnique, études environnementales)	Global	1	8 000.00 \$	8 000.00 \$	5 280.00 \$
6	Plans préliminaires (30 %) et rapport de conception	Global	1	100 500.00 \$	100 500.00 \$	66 330.00 \$
7	Plans et devis préliminaires (75 %)	Global	1	65 000.00 \$	65 000.00 \$	42 900.00 \$
8	Obtention des accords et des autorisations requises	Global	1	12 000.00 \$	12 000.00 \$	7 920.00 \$
9	Rencontre de suivis d'avancement (90 %)	Global	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$	990.00 \$
10	Plans et devis définitifs (100 %)	Global	1	90 500.00 \$	90 500.00 \$	59 730.00 \$
11	Activités complémentaires - Ingénieur de projet	Horaire	60	160.00 \$	9 600.00 \$	6 336.00 \$
11	Activités complémentaires - Technicien intermédiaire	Horaire	40	125.00 \$	5 000.00 \$	3 300.00 \$
12	Services durant l'appel d'offres	Global	1	8 000.00 \$	8 000.00 \$	5 280.00 \$
13	Surveillance bureau	Global	1	85 000.00 \$	85 000.00 \$	56 100.00 \$
13	Visite du chargé de projets	Unité	5	1 000.00 \$	5 000.00 \$	3 300.00 \$
14	Surveillance des travaux au chantier sans résidence	Horaire	800	150.00 \$	120 000.00 \$	79 200.00 \$
15	Mise en route des ouvrages et préparation des manuels d'exploitation et d'entretien	Global	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$	9 900.00 \$
16	Réception provisoire des travaux	Global	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$	1 980.00 \$
17	Production des plans finaux (tels que construits)	Global	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$	2 310.00 \$
18	Réception définitive des travaux	Global	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$	1 980.00 \$
Sous total avant contingence:						378 906.00 \$
Contingence (10 %):						37 890.60 \$
Total avant taxes:						416 796.60 \$
TPS 5 %:						20 839.83 \$
TVQ 9.975 %:						41 575.46 \$
Coût des services professionnels pour l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable (incluant taxes):						479 211.89 \$
Remboursement TPS et TVQ (50%)						-41 627.56 \$
Coût des services professionnels pour l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable (taxes nettes):						437 584.33 \$
Frais d'escompte et de financement						15 515.67 \$
Coût des services professionnels pour l'augmentation de capacité de l'usine d'eau potable incluant les frais d'escompte et de financement (taxes nettes):						453 100.00 \$



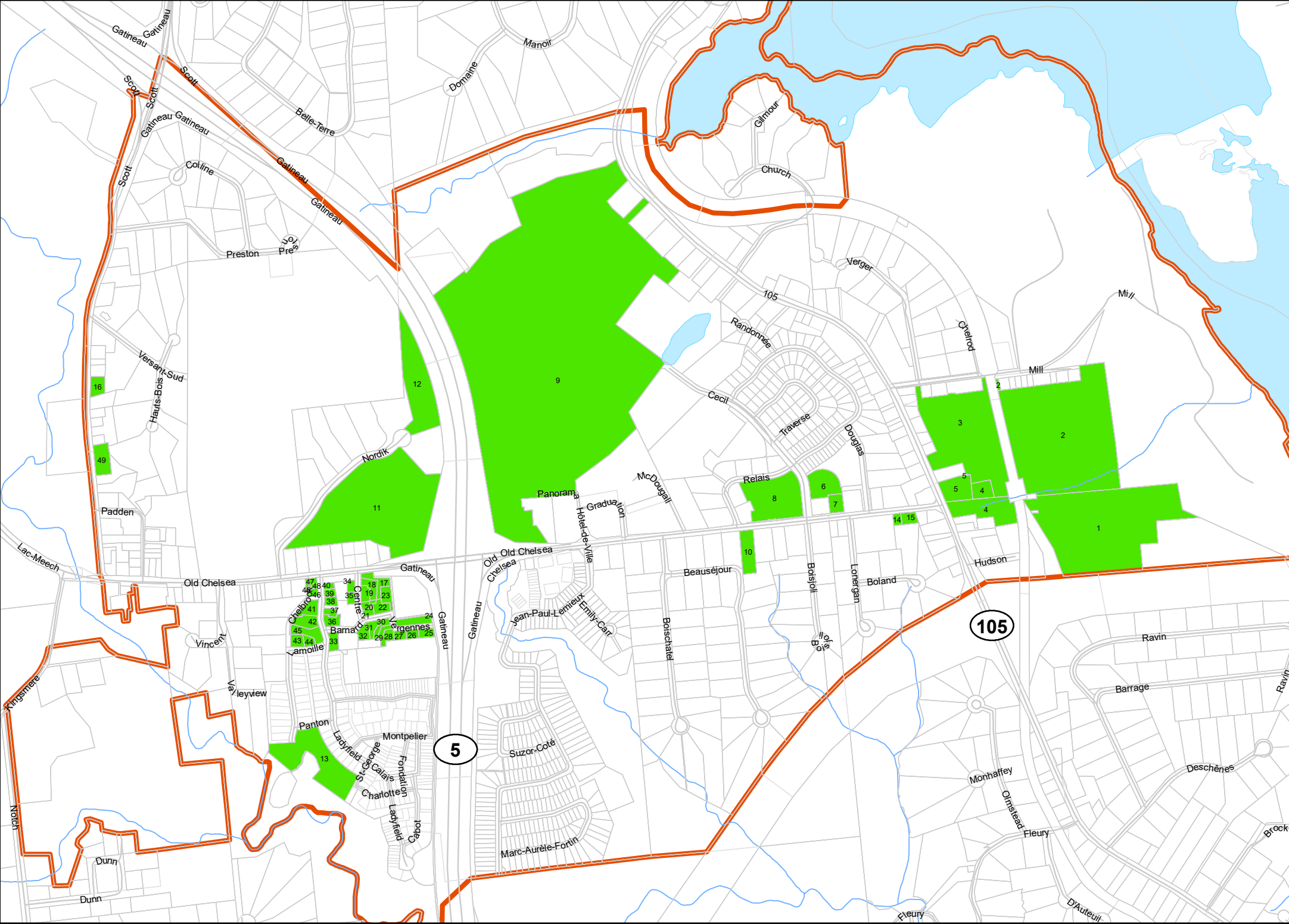
Règlement d'emprunt 1389-26

ANNEXE B

-  Lots visés par le règlement d'emprunt 1389-26
-  Périmètre d'urbanisation



Date: 2025-11-12



6.1. d)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À CETTE FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS

La conseillère/le conseiller donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement portant le numéro 1389-26 intitulé « Règlement décrétant l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable comportant une dépense et un emprunt au montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans » et que lors d'une séance du conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour les services professionnels pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-26

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DES PLANS ET DEVIS Y
COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES NÉCESSAIRES À
CETTE FIN POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU
POTABLE COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE
233 400,00 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS**

ATTENDU QU'IL est requis de procéder à des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable de la Municipalité dans l'intérêt de l'ensemble du secteur déjà desservi par le réseau d'aqueduc municipal, lesquels travaux de mise aux normes seront aussi au profit des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc;

ATTENDU QU'À l'occasion des travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, il est d'intérêt public de procéder à des travaux visant l'augmentation de sa capacité à fournir en eau potable de nouveaux secteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, visant à la fois la mise aux normes de l'usine d'eau potable et l'augmentation de sa capacité;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime juste et raisonnable que la portion du coût de réalisation des plans et devis et des études préliminaires visant la mise aux normes de l'usine d'eau potable soit à la charge, dans le cadre d'un premier règlement d'emprunt, à l'ensemble du secteur déjà desservi par le réseau d'aqueduc et à la charge des nouveaux secteurs qui seront desservis par l'augmentation de la capacité de l'usine, à raison de 34% du coût des services professionnels à encourir pour les deux volets du mandat, le résidu de 66 % du coût des services professionnels devant être à la charge uniquement des nouveaux secteurs à desservir en aqueduc pour ce qui est des travaux d'augmentation de capacité de l'usine;

ATTENDU QUE l'article 1061 alinéa 3 du *Code municipal* prévoit qu'un règlement d'emprunt ne visant que l'établissement des plans et devis est soumis qu'à l'approbation ministérielle;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2026 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de décréter l'établissement des plans et devis y compris la réalisation des études préliminaires nécessaires à cette fin pour les travaux de mise aux normes de l'usine d'eau potable, conformément à la soumission déposée par la firme GBI Experts-conseils inc. à la suite d'un appel d'offres public, lesquels documents sont déposés en liasse au présent règlement en Annexe A.

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Aux fins de la réalisation de l'objet du présent règlement, le conseil décrète une dépense de 233 400,00 \$, correspondant à 34 % de la soumission de la firme GBI Experts-conseils inc. des services professionnels qui seront rendus pour la mise aux normes de l'eau potable.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 233 400,00 \$ sur une période de 30 ans.

ARTICLE 5 : REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT PAR LE SECTEUR DESSERVI

5.1. Description du secteur desservi

Les secteurs déjà desservis par le réseau d'aqueduc concernés par l'imposition de la taxe spéciale prévue à l'article 5.2 sont constitués des terrains lisérés en vert et rose identifiés au tableau joint en Annexe B au présent règlement.

5.2. Imposition au secteur desservi en aqueduc

Pour pourvoir à 58 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de tout propriétaire de chaque terrain imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'article 5.1, une compensation telle que déterminée ci-après.

5.3. Détermination de la compensation

- A.** Pour acquitter 80% de la quote-part des dépenses engagées, trois groupes seront définis, soit le groupe du secteur construit, le secteur A, le groupe du secteur en développement, le secteur B, et le groupe du périmètre d'urbanisation non encore desservi, le secteur C, tel qu'identifiés à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

a) Secteur A

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur A décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités attribuées, suivant le tableau ci-après, à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Habitation unifamiliale isolée	
1 chambre	0,35 unité
2 chambres	0,70 unité
3 chambres	1 unité
	+ 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation familiale jumelée (calcul fait pour chaque logement)	
1 chambre	0,35 unité
2 chambres	0,70 unité
3 chambres	1 unité

	+ 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation multilogement (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres 3 chambres	0,35 unité 0,70 unité 1 unité + 0,25 unité/chambre excédant les 3 premières chambres
Habitation collective (calcul fait pour chaque logement) - Avec cuisine individuelle - Sans cuisine individuelle	0,70 unité 0,55 unité
Autres logements (ex. loft, studio) (calcul fait pour chaque logement) 1 chambre 2 chambres (potentiel)	0,35 unité 0,70 unité
Terrain vacant (sans plan de lotissement autorisé) et/ou Terrain avec bâtiment accessoire non-branché 3 acres et moins Par acre supplémentaire	4 unités 6 unités
Terrain vacant (avec plan de lotissement autorisé) - sans permis construction émis - avec permis construction émis	Unités établies selon le potentiel de développement maximum prévu au plan d'urbanisme Unités selon projet réel approuvé
Deuxième branchement non utilisé sur un même terrain	0,25 unité
Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées Moins de 30 places Entre 31 et 60 places Entre 61 et 90 places Entre 91 et 120 places Plus de 120 places	2,5 unités 5 unités 10 unités 15 unités 20 unités
Café sans service au table / casse-croute / crèmerie	1,5 unité
Bar / discothèque avec ou sans spectacle Sans nourriture Avec nourriture	2,5 unités Voir Restaurant avec ou sans boissons alcoolisées
Boulangerie	2 unités
Dépanneur	1 unité
Pharmacie	1 unité

<p>Salle de réunion (capacité)</p> <p>Moins de 25 places 26 à 50 places 50 à 100 places 100 places et plus</p>	<p>0,25 unité 0,5 unité 1 unité 2 unités</p>
<p>Salle de réception avec cuisine pour traiteur (capacité)</p> <p>Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 101 à 200 places 201 à 300 places 301 places à 500 places 501 places et plus</p>	<p>0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités</p>
<p>Salle de quilles ou curling</p> <p>Sans douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire</p> <p>Avec douche 4 allées et moins Par allée supplémentaire</p>	<p>2 unités 0,5 unité</p> <p>4 unités 0,5 unité</p>
<p>Salon de coiffure et de beauté / salon d'esthétique</p> <p>2 sièges de soins et moins Par siège de soins supplémentaire</p>	<p>2 unités 0,5 unité</p>
<p>École</p> <p>Avec douche et cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants</p> <p>Sans douche et sans cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants</p> <p>Avec douche ou cafétéria 100 étudiants et moins 101 à 250 étudiants 251 à 500 étudiants Plus de 500 étudiants</p>	<p>10 unités 20 unités 30 unités 50 unités</p> <p>6 unités 12 unités 20 unités 30 unités</p> <p>8 unités 15 unités 25 unités 40 unités</p>
<p>Garderie</p> <p>En milieu familial 5 enfants et moins 6 à 10 enfants Plus de 10 enfants</p> <p>Autre 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 enfants et plus</p>	<p>0,3 unité 0,6 unité 1 unité</p> <p>2 unités 4 unités 6 unités</p>
<p>Service administratif gouvernemental ou municipal /</p>	

bureau d'affaires ou professionnel 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités
Bureau d'affaires/professionnel (usage complémentaire à l'habitation) 2 employés et moins Par employé supplémentaire	0,25 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (excluant les SPA) 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Clinique médicale 3 salles de soins ou moins Chaque salle de soins supplémentaire	1 unité 0,25 unité
Service de santé ou de bien être pour la personne (avec SPA) Capacité : Moins de 250 personnes 251 à 500 personnes 501 à 750 personnes 751 personnes et plus	50 unités 80 unités 100 unités 110 unités
Centre santé de jour	2 unités + 0,6 unité/personne excédant les 3 premières personnes, ajouter 35 % si avec buanderie
Clinique vétérinaire 5 employés et moins 6 à 10 employés 11 employés et plus	1,5 unité 2 unités 2,5 unités
Animalerie -Sans service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés -Avec service toiletteage 3 employés et moins 4 à 10 employés	0,5 unité 1 unité 0,7 unité 1,5 unité
Vente au détail (vêtements, art, décoration, articles de sport, bijouterie etc)	

3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Atelier de fabrication et transformation 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 employés et plus	0,5 unité 1 unité 2 unités
Gîte du passant (1 chambre = 1 lit) 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire (maximum 5 chambres) Chaque lit supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité 0,5 unité
Maison de touristes/ établissement d'hébergement 3 chambres et moins Chaque chambre supplémentaire	1,5 unité 0,5 unité
Auberge / hôtel / motel 1 à 20 chambres 21 à 40 chambres 41 à 60 chambres 61 à 80 chambres 81 à 100 chambres 100 chambres et plus	10 unités 20 unités 30 unités 40 unités 50 unités Selon même ratio
Garage / station-service Sans station de lavage Avec station de lavage	1 unité Selon débit (rapport d'ingénieur)
Centre d'information touristique Bureaux Accueils : Touristes-visiteurs	Voir classe Services administratifs/bureau d'affaires 4 unités
Maison de jeunes / camp de jeunes (capacité) 25 enfants et moins 26 à 50 enfants 51 à 75 enfants 75 enfants et plus	2 unités 4 unités 6 unités Selon même ratio
Maison de chambre	1,5 unité pour trois premières chambres + 0,5 unité/chambre supplémentaire
Studio de photographie	1,5 unité
Vente au détail de produits de quincaillerie 3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés	1 unité 2 unités 3 unités 4 unités 5 unités 6 unités

51 employés et plus	7 unités
<p>Marché d'alimentation</p> <p>3 employés et moins 4 à 10 employés 11 à 20 employés 21 à 30 employés 31 à 40 employés 41 à 50 employés 51 employés et plus</p>	<p>2 unités 4 unités 6 unités 8 unités 10 unités 12 unités 14 unités</p>
Service de buanderie	2,5 unités par machine à laver
Service de nettoyage à sec	1,5 unité/commerce + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers employés
<p>Centre sportif / aréna</p> <p>Aréna (1 glace) avec douche Gym sans douche (capacité)</p> <p>Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus</p> <p>Gym avec douche (capacité)</p> <p>Moins de 25 places 26 à 50 places 51 à 100 places 100 places et plus</p> <p>Local pour cours de conditionnement</p>	<p>25 unités</p> <p>0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité</p> <p>2 unités 2,5 unités 3 unités 4 unités</p> <p>0,25 unité</p>
Pavillon golf	Selon usage
<p>École de musique / de yoga / de dance / de théâtre (capacité)</p> <p>5 élèves et moins 6 à 10 élèves 11 à 20 élèves Plus de 20 élèves</p>	<p>0,5 unité 0,75 unité 1 unité 1,5 unité</p>
Microbrasserie / distillerie	Selon débit (rapport ingénieur)
Fleuriste	2 unités
<p>Salle de spectacle / théâtre / cinéma</p> <p>1 à 50 places 51 à 100 places 101 à 150 places 151 places et plus</p>	<p>0,5 1 1,5 Selon même ratio</p>
Musée	<p>Capacité d'accueil : 1 unité par tranche de 30 personnes</p> <p>Employés : 1,5 unité + 1 unité/tranche de 10 employés excédant les 10 premiers</p>

	employés
Cour de justice	1 unité par tranche de 100 personnes
Service postal	2 unités
Caserne de pompiers Moins de 3 employés (temps plein)	0,5 unité
25 pompiers partiels et moins	2 unités
26 à 50 pompiers partiels	4 unités
51 à 75 pompiers partiels	6 unités
Centre et salle communautaire	2 unités + 1 unité/tranche de 90 personnes excédant les 150 premières personnes (capacité de la salle)
Établissement de santé / maison convalescence	
1 à 50 lits	20 unités
51 à 75 lits	30 unités
76 à 100 lits	40 unités
101 à 125 lits	50 unités
126 à 150 lits	60 unités
151 lits et plus	Selon même ratio
<p>Les unités équivalentes attribuées à un immeuble imposable est le total des unités attribuées pour chaque usage de cet immeuble. Si un usage se retrouve dans deux bâtiments branchés distincts il est alors considéré comme deux usages. Tout immeuble imposable vacant ou non exploité sera facturé en fonction du nombre d'unités établies selon le dernier usage enregistré au rôle.</p>	

b) Secteur B

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur B décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, paiera une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Le montant de cette compensation sera établi en multipliant le nombre d'unités équivalentes, établi selon le débit théorique et calculé pour chaque projet en développement selon l'Annexe C joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les projets en développement, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d. du présent paragraphe.
- iv. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre du projet en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités équivalentes au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi à l'Annexe C joint au présent règlement

pour en faire partie intégrante, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.

- vi. Chaque projet en développement devra payer une compensation calculée en multipliant le solde des unités équivalentes attribuées initialement selon l'Annexe C, déduction faite des unités attribuées aux immeubles imposables construits au point iii) du présent sous-titre et déduction faite des unités attribuées au portion de terrain vendue ou transférée aux points iv) et v) du présent sous-titre, pour son projet en développement, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun projet en développement ne peut dépasser le nombre d'unités équivalentes prévues initialement selon l'Annexe C sans avoir conclu, au préalable, une entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILLAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

c) Secteur C

- i. Pour acquitter sa juste part des dépenses engagées, chaque propriétaire d'un immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.
- ii. Chaque nouvel immeuble imposable qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iii. Chaque nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- iv. Chaque nouvel immeuble imposable construit dans les nouveaux projets en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.
- v. Chaque portion de terrain vacant de moins d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités qui lui est attribué, suivant le tableau présenté au point ii) du sous-titre a) du paragraphe A. ci-dessus, par la valeur attribuée à chaque unité tel que défini au sous-titre d) du présent paragraphe.

- vi. Chaque portion de terrain vacant de plus d'une acre des nouveaux projets en développement vendue ou transférée à une tierce partie devra payer une compensation calculée en multipliant le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité au prorata de la grandeur du terrain par rapport à la grandeur total du terrain du projet en développement initial établi, par la valeur attribuée à chaque unité selon le sous-titre d) du présent paragraphe.
- vii. Aucun nouveau projet en développement qui est maintenant desservi par le réseau, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ne peut dépasser le nombre d'unités établies préalablement selon l'entente conclue avec la Municipalité sans avoir conclu, au préalable, une nouvelle entente avec la Municipalité relativement à la contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir un plus grand nombre d'unités équivalentes, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.
- viii. Chaque nouvel immeuble imposable, situé à l'intérieur du secteur C décrit à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui demande à être desservi devra payer une contribution de croissance pour l'agrandissement des usines de traitement des eaux usées et de l'eau potable du centre-village de Chelsea ou pour toutes autres modifications ou ajouts nécessaires au réseau pour permettre à la Municipalité de desservir de nouveaux développements ou de nouvelles constructions, tel que défini au **RÈGLEMENT NUMÉRO 1162-20 - RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE CROISSANCE POUR LES RÉSEAUX DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE DU CENTRE VILAGE LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE LOTISSEMENT, LORS DE L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'OCCUPATION POUR CHANGEMENT D'USAGE OU LORS DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX NON PRÉVU DANS LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS INITIAUX** et ses amendements.

d) **Valeur unitaire**

La valeur attribuée à chaque unité est déterminée annuellement, par le **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER**, en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts, aux frais d'escomptes et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts tels qu'énoncés dans le préambule, par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur des secteurs A et B ainsi que celles du secteur C qui serait maintenant desservi.

- B. Pour acquitter 20% de la quote-part des dépenses engagées à l'égard des secteurs A, B et C décrits à l'Annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT PAR LES NOUVEAUX SECTEURS À DESSERVIR

6.1. Description des nouveaux secteurs à desservir

Les secteurs concernés par l'imposition de la taxe spéciale prévue à l'article 6.2 sont constitués des terrains lisérés en vert identifiés au tableau joint en Annexe D au présent règlement.

6.2. Imposition aux secteurs à desservir en aqueduc

Pour pourvoir à 42 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, du propriétaire de chaque terrain imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'article 6.1, en proportion de la superficie de chaque terrain.

ARTICLE 7 : RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement est inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement s'il s'avérait plus élevé que prévu.

ARTICLE 8 : CONTRIBUTION ET SUBVENTION

Le conseil approprié, le cas échéant, toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense prévue par le présent règlement en diminution du montant de l'emprunt ou, dans le cas où une telle contribution ou subvention est versée sur plusieurs années, affecte telle contribution ou subvention au paiement des échéances annuelles de cet emprunt, selon les modalités de versement de celles-ci.

Dans ce dernier cas, le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention est ajusté automatiquement à la période durant laquelle la subvention est versée si cette période est moindre que le terme décrété par le présent règlement.

ARTICLE 9 : SIGNATURE DES DOCUMENTS

Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, CE 2^e JOUR DE JUIN 2026.

Christine Séguin
Greffière adjointe

Brian Nolan
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

2 JUIN 2026

DATE DE L'ADOPTION :

RÉSOLUTION NUMÉRO :

DATE DE PUBLICATION :

ANNEXE A
PLANS ET DEVIS POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE D'EAU POTABLE

ART.	DESCRIPTION DES SERVICES	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL	PORTION 34%
1	Coordination du projet	Global	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$	3 400.00 \$
2	Réunions de démarrage et programme de travail	Global	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$	680.00 \$
3	Visites pour relevés terrain	Unité	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$	850.00 \$
4	Mandat de contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux	Global	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$	8 500.00 \$
5	Préparation et gestion des mandats complémentaires (étude écologique, étude géotechnique, études environnementales)	Global	1	8 000.00 \$	8 000.00 \$	2 720.00 \$
6	Plans préliminaires (30 %) et rapport de conception	Global	1	100 500.00 \$	100 500.00 \$	34 170.00 \$
7	Plans et devis préliminaires (75 %)	Global	1	65 000.00 \$	65 000.00 \$	22 100.00 \$
8	Obtention des accords et des autorisations requises	Global	1	12 000.00 \$	12 000.00 \$	4 080.00 \$
9	Rencontre de suivis d'avancement (90 %)	Global	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$	510.00 \$
10	Plans et devis définitifs (100 %)	Global	1	90 500.00 \$	90 500.00 \$	30 770.00 \$
11	Activités complémentaires - Ingénieur de projet	Horaire	60	160.00 \$	9 600.00 \$	3 264.00 \$
11	Activités complémentaires - Technicien intermédiaire	Horaire	40	125.00 \$	5 000.00 \$	1 700.00 \$
12	Services durant l'appel d'offres	Global	1	8 000.00 \$	8 000.00 \$	2 720.00 \$
13	Surveillance bureau	Global	1	85 000.00 \$	85 000.00 \$	28 900.00 \$
13	Visite du chargé de projets	Unité	5	1 000.00 \$	5 000.00 \$	1 700.00 \$
14	Surveillance des travaux au chantier sans résidence	Horaire	800	150.00 \$	120 000.00 \$	40 800.00 \$
15	Mise en route des ouvrages et préparation des manuels d'exploitation et d'entretien	Global	1	15 000.00 \$	15 000.00 \$	5 100.00 \$
16	Réception provisoire des travaux	Global	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$	1 020.00 \$
17	Production des plans finaux (tels que construits)	Global	1	3 500.00 \$	3 500.00 \$	1 190.00 \$
18	Réception définitive des travaux	Global	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$	1 020.00 \$
Sous total avant contingence:						195 194.00 \$
Contingence (10 %):						19 519.40 \$
Total avant taxes:						214 713.40 \$
TPS 5 %:						10 735.67 \$
TVQ 9.975 %:						21 417.66 \$
Coût des services professionnels pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable (incluant taxes):						246 866.73 \$
Remboursement TPS et TVQ (50%)						-21 444.50 \$
Coût des services professionnels pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable (taxes nettes):						225 422.23 \$
Frais d'escompte et de financement						7 977.77 \$
Coût des services professionnels pour la mise aux normes de l'usine d'eau potable incluant les frais d'escompte et de financement (taxes nettes):						233 400.00 \$



Règlement d'emprunt 1390-26

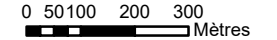
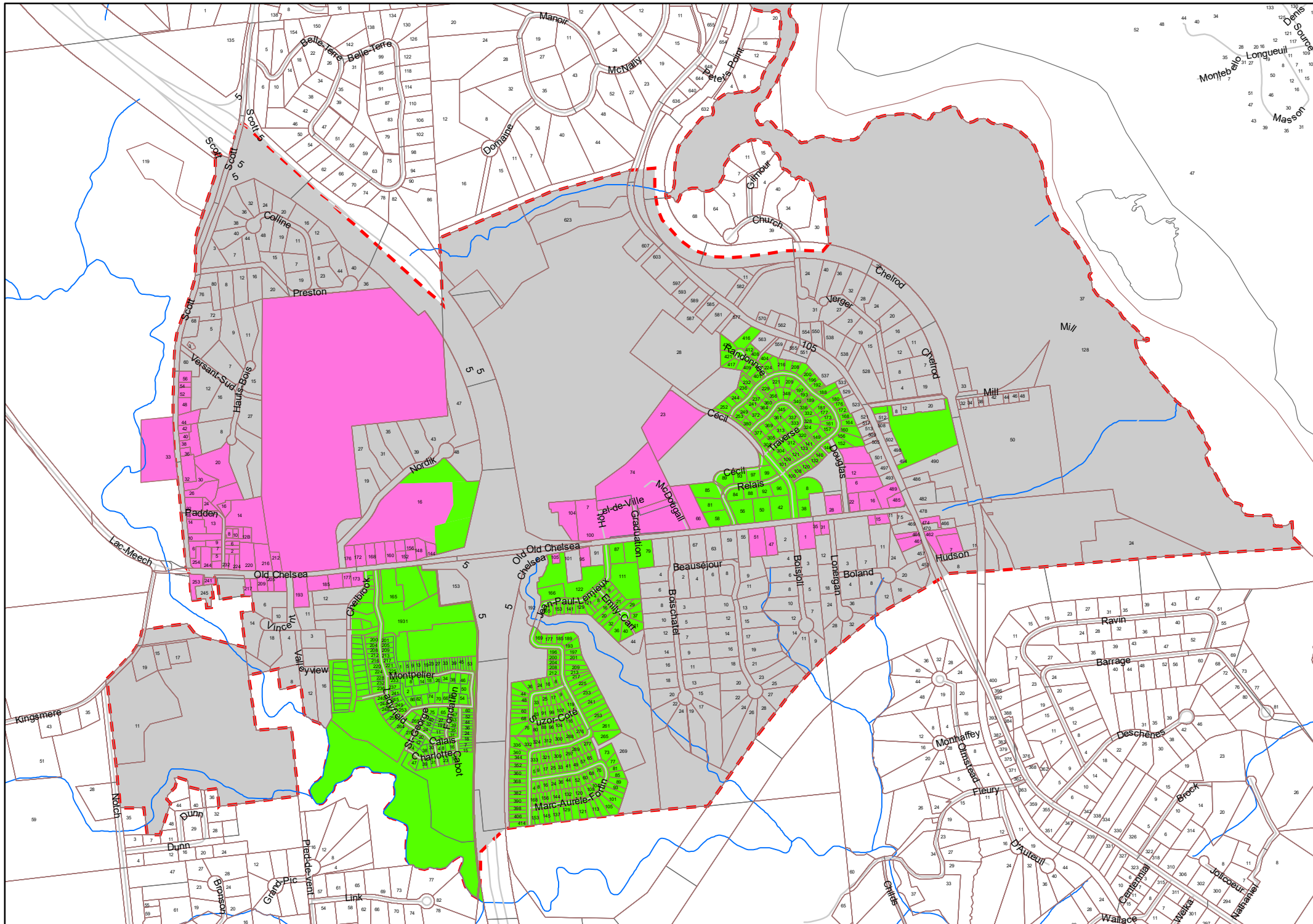
Annexe B

Secteur

- A
- B
- C (Périmètre d'urbanisation)

1:14 000

0 50 100 200 300
Mètres



RÈGLEMENT D'EMPRUNT
UNITÉS ÉQUIVALENTES POUR CHACUN DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

PROPRIÉTÉ TAXABLE	SURFACE Ha	%	DÉBITS CACULÉS PHASE 1					No unités Équivalentes	Total par projet No unités Équivalentes	
			Surface en ha tel que calculs pour usines et conduites	Débit calculé débit réduit de 75% M 1 et M 2	Débit pa ha débit réduit de 20%	Zone	%			
Ferme Hendrick Mixte M2 Résidentiel	31.1704	40.4%	4.7234 26.447	118.68 218.91	94.944 175.128	20.10077487 6.621847469	M2 RÉS	38.8%	141.71 261.39	403.09
Ruisseau Chelsea Mixte M2 Résidentiel	24.8917	32.2%	3.9896 20.9021	100.24 173.03	80.192 138.424	20.10026068 6.622492477	M2 RÉS	31.4%	119.69 206.60	326.29
Quartier Meredith M 1 Mixte M2 Résidentiel	16.0601	20.8%	3.4968 0.8125 11.7508	65.89 20.41 97.27	52.712 16.328 77.816	15.07435369 20.096 6.622187426	M1 M2 RÉS	21.1%	78.67 24.37 116.14	219.19
Projet Lots 2924027-P01 et 2635995 M 2	2.6335	3.4%	2.6335	28.21	22.568	8.569584204	M2	3.2%	33.68	33.68
Nordik non-construit M 1 M 1	2.487	3.2%	2.487	46.86	37.488	15.07358263	M1	5.4%	55.95	55.95
TOTAL	77.2427	100.0%	77.2427	869.5000	695.6000			100.0%	1038.21	1038.21

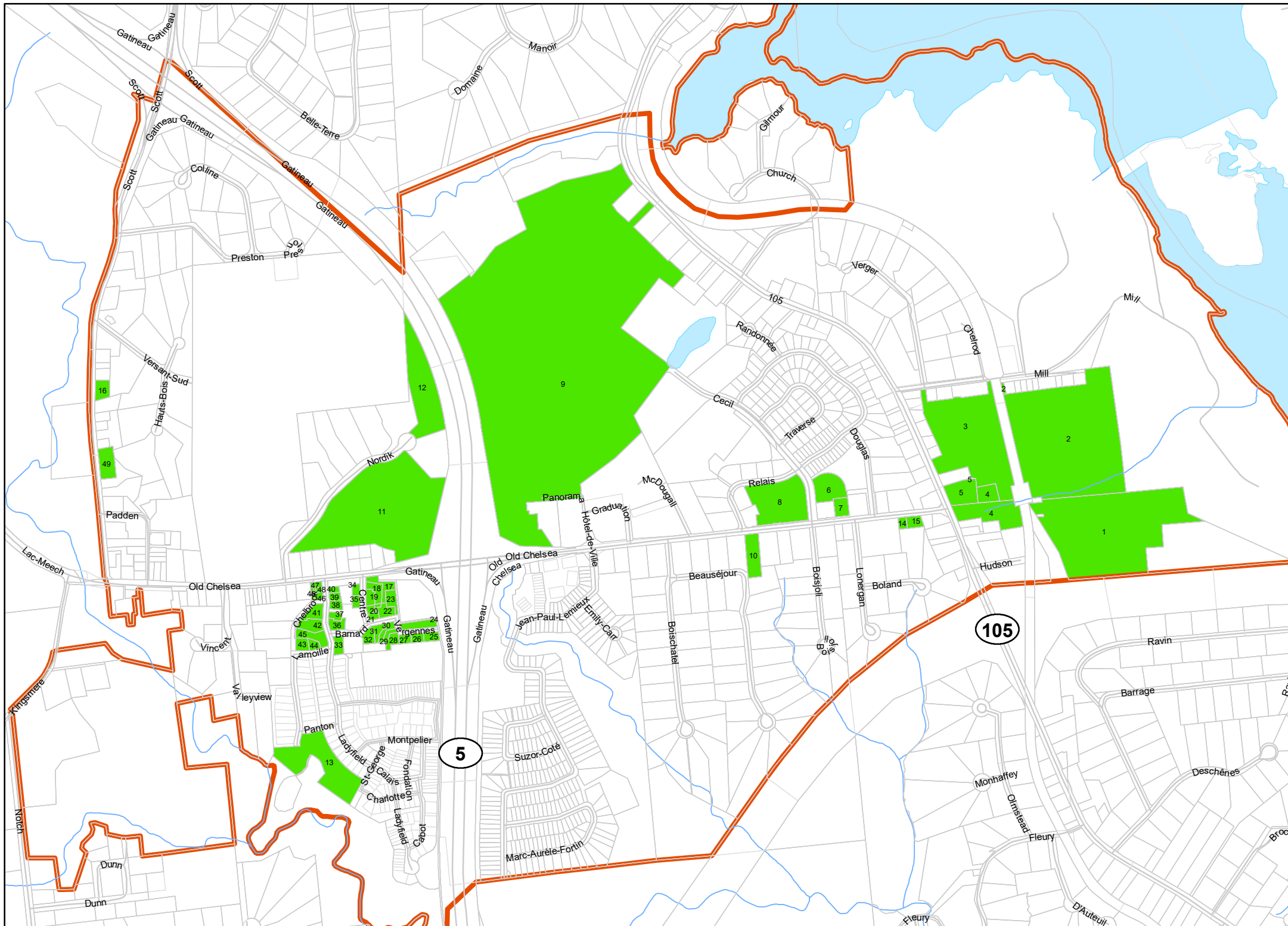
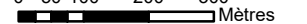


Règlement d'emprunt 1390-26

ANNEXE D

-  Lots visés par le règlement d'emprunt 1390-26
-  Périmètre d'urbanisation

0 50 100 200 300
Mètres



6.2) CONTRATS / CONTRACTS

6.2. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2026

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
14467825 Canada inc.	27 149,05 \$	24 790,70 \$
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	29 709,54 \$	27 128,77 \$
Cimota inc.	35 768,72 \$	32 661,61 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 14467825 Canada inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 14467825 Canada inc. au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2026, représente un montant net de 24 790,70 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2026 au montant de 27 149,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie 14467825 Canada inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

6.2. b)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'EN 2024, un plan d'aménagement paysager a été réalisé et qu'au 31 décembre 2025, il reste un solde de 219 414,81 \$;

ATTENDU QUE des travaux de reconstruction de l'entrée du cimetière sont prévus cette année;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de trois entrepreneurs pour ces travaux;

ATTENDU QUE suite à cette demande prix, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 14 mai 2026 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction)	48 289,50 \$	44 094,75 \$

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction) au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, pour les travaux de reconstruction représente un montant net de 44 094,75 \$;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de reconstruction de l'entrée du Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 48 289,50 \$, incluant les taxes, à la compagnie 12039770 Canada inc. (Groupe Proulx Construction).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 44 094,75 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

6.2. b)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

6.2. c)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ENREGISTREURS ÉLECTRONIQUES DE DÉBOURDEMENTS À DEUX POSTES DE POMPAGE DU RÉSEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU CENTRE-VILLAGE À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026, la mise en place d'un débitmètre sur la conduite de refoulement a été approuvée et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable propose plutôt l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements qui seront installés aux postes de pompage Padden et à l'usine de traitement des eaux usées du centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de deux fournisseurs;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, deux soumissions ont été reçues:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
PR'eautech instrumentation et odeurs inc.	10 739,88 \$	9 806,95 \$
Tektrap System inc.	10 752,63 \$	9 818,59 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande la soumission de la compagnie Tektrap System inc., malgré qu'elle soit légèrement plus élevée, car il s'agit d'une entreprise locale;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Tektrap System inc. au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs électroniques de débordements représente un montant net de 9 818,59 \$;

ATTENDU QUE l'achat et l'installation des deux enregistreurs seront remboursés à même l'excédent de fonctionnement affecté – secteur centre-village;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat et l'installation de deux enregistreurs

6.2. c)

électroniques de débordements au montant de 10 752,63 \$, incluant les taxes, à la compagnie Tektrap System inc. et autorise le paiement à même l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 9 818,59 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 23-810-02-000 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté - Secteur centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-050-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Usine eaux usées).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

6.3. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

ACHAT DES LOTS 3 707 665 ET 3 707 666 AU CADASTRE DU QUÉBEC À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 153-26 à sa séance ordinaire du 5 mai 2026 afin d'autoriser la signature d'offres d'achat pour les lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 665 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 345 000,00 \$;

ATTENDU QUE l'offre d'achat pour le lot 3 707 666 au cadastre du Québec a été signée le 9 mai 2026 au montant de 485 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'achat des lots 3 707 665 et 3 707 666 au cadastre du Québec pour les sommes respectives de 345 000,00 \$ et 485 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ces dépenses en immobilisations seront payées d'une part par l'excédent affecté au montant de 544 402,00 \$, afin de respecter la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés pour l'année 2026, et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste budgétaire d'affectation 23-810-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le solde au montant de 285 598,00 \$ sera payé par l'excédent non affecté et qu'une affectation du même montant soit effectuée du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 23-710-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.3. b)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE ET LE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FARM POINT À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 77-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 afin d'effectuer des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point;

ATTENDU QUE les travaux sont les suivants :

- Implanter un passage piétonnier du côté sud de la voie d'accès d'urgence / voie partagée afin d'empêcher le stationnement en bordure et d'assurer un passage sécuritaire des piétons entre la Résidence du Petit Bois et le chemin de la Rivière;
- Installer des panneaux de signalisation additionnels afin d'indiquer aux usagers de la rampe de mise à l'eau les endroits où le stationnement des véhicules et des remorques est permis ou interdit;
- Optimiser le stationnement à l'arrière du centre communautaire de Farm Point pour pouvoir maximiser le nombre d'autos pouvant s'y stationner;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable estime que le coût de ces travaux s'élève au montant net de 7 500,00 \$;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2026 et qu'ils seront payés à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux sur le chemin de la Rivière et le stationnement du centre communautaire de Farm Point pour un montant net de 7 500,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 500,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-355-00-649 (Pièces et accessoires autres – Circulation et stationnement).

6.3. c)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

PAIEMENT DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CONTRAT D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DES USINES DE TRAITEMENT ET DES POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES POUR JANVIER ET FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 70-26 à sa séance ordinaire du 10 mars 2026 pour l'octroi du contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point à compter de mars 2026 à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE l'ancien contrat était échu depuis le 30 juin 2025 et que la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a continué d'opérer les usines;

ATTENDU QUE la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. a effectué en janvier et février 2026 des interventions supplémentaires, non prévues à l'ancien contrat, selon les montants suivants :

Description	Coût
Interventions supplémentaires – Janvier 2026	10 204,00 \$
Interventions supplémentaires – Février 2026	8 960,00 \$
Sous-total travaux non prévus	19 164,00 \$
TPS (5 %)	958,20 \$
TVQ (9,975 %)	1 911,61 \$
TOTAL	22 033,81 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a analysé les coûts supplémentaires et recommande le paiement de ceux-ci;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, pour des interventions supplémentaires en janvier et février 2026 représente un montant net de 20 119,80 \$;

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires seront remboursés par l'excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des interventions supplémentaires de janvier et février 2026 reliées à l'ancien contrat d'opération et d'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village et des usines de traitement et des postes de pompage des eaux usées des secteurs centre-village et Farm Point au montant de 22 033,81 \$, incluant les taxes, à la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.

6.3. c)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 119,80 \$ du poste budgétaire 59-131-07-000 (Excédent de fonctionnement affecté – Secteur centre-village) au poste budgétaire d'affectation 03-510-00-004 (Affectations - Excédent de fonctionnement affecté usines centre-village).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants:

02-412-30-444 (Services techniques), usine eau potable centre-village
02-414-30-444 (Services techniques), usine eaux usées centre-village

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

6.6. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 15 518 000,00 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 JUILLET 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 518 000,00 \$ qui sera réalisée le 10 juillet 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
780-11	183 800 \$
700-07	130 500 \$
781-11	293 100 \$
823-12	687 200 \$
823-12	138 000 \$
823-12	713 800 \$
824-12	4 107 700 \$
825-12	5 654 800 \$
835-12	1 675 000 \$
813-12	61 100 \$
813-12	69 200 \$
956-16	47 100 \$
824-12	51 700 \$
1062-18	90 600 \$
823-12	239 700 \$
824-12	228 900 \$
825-12	71 900 \$
923-15	73 500 \$
1114-19	45 400 \$
1115-19	6 000 \$
1154-20	156 100 \$
1154-20	360 000 \$
1172-20	384 100 \$
1154-20	48 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20, la Municipalité de Chelsea souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

6.6. a)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 juillet 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 10201
250-920 BOUL SAINT-JOSEPH
GATINEAU, QC
J8Z 1S9

8. Que les obligations soient signées par le Maire et le trésorier. La Municipalité de Chelsea, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 780-11, 700-07, 781-11, 823-12, 824-12, 825-12, 835-12, 813-12, 1114-19, 1115-19, 1154-20 et 1172-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.6. b)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2025, ordinary sitting

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 544 402,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par la résolution numéro 230-20, le conseil a adopté la politique sur la gestion de la dette à long terme et des excédents accumulés;

ATTENDU QUE selon cette politique, le montant établi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2026 s'élève à 544 402,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise d'affecter un montant de 544 402,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6. c)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES RELATIFS À DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'UNE partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'IL existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'IL y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que :

QUE la Municipalité de Chelsea modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité de Chelsea affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Chelsea demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe.

6.6. c)

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
595-03	100 000 \$	100 000 \$	56 798 \$	56 100 \$	302 \$				396 \$	43 900 \$
619-04	1 206 000 \$	1 206 000 \$	1 190 659 \$	1 095 800 \$	4 859 \$	90 000 \$				110 200 \$
627-04	76 074 \$	76 074 \$	73 700 \$	73 700 \$						2 374 \$
633-04	1 457 800 \$	1 457 800 \$	1 313 593 \$	1 313 593 \$						144 207 \$
647-05	163 160 \$	163 160 \$	148 283 \$	133 100 \$	20 \$	15 163 \$				30 060 \$
667-06	352 350 \$	352 350 \$	298 919 \$	298 910 \$	9 \$					53 440 \$
691-07	169 255 \$	169 255 \$	154 286 \$	154 200 \$	86 \$					15 055 \$
693-07	1 299 000 \$	1 299 000 \$	1 145 200 \$	1 145 200 \$						153 800 \$
721-08	5 419 265 \$	5 419 265 \$	5 377 159 \$	3 366 910 \$		2 010 249 \$				2 052 355 \$
729-08	116 000 \$	116 000 \$	76 500 \$	76 500 \$						39 500 \$
733-09	9 800 000 \$	9 800 000 \$	9 836 181 \$	6 474 500 \$	546 348 \$	2 800 333 \$	15 000 \$			3 325 500 \$
745-09	200 000 \$	200 000 \$	180 915 \$	180 915 \$						19 085 \$
746-09	270 000 \$	270 000 \$	269 540 \$	269 540 \$						460 \$
747-09	51 500 \$	51 500 \$	24 964 \$	24 900 \$	64 \$					26 600 \$
756-10	235 000 \$	235 000 \$	230 300 \$	230 300 \$						4 700 \$
758-10	36 500 \$	36 500 \$	7 130 \$	7 100 \$	30 \$					29 400 \$
759-10	44 000 \$	44 000 \$	35 800 \$	35 800 \$						8 200 \$
760-10	300 000 \$	300 000 \$	177 516 \$	177 500 \$	16 \$					122 500 \$
789-11	131 600 \$	132 000 \$	112 404 \$	112 400 \$	4 \$					19 600 \$
790-11	149 350 \$	149 350 \$	84 000 \$	84 000 \$						65 350 \$
813-12	745 000 \$	745 000 \$	745 825 \$	453 795 \$		292 030 \$				291 205 \$
814-12	500 000 \$	500 000 \$	480 100 \$	480 100 \$						19 900 \$
816-12	81 000 \$	81 000 \$	45 760 \$	45 760 \$						35 240 \$
843-12	330 000 \$	330 000 \$	303 042 \$	303 042 \$						26 958 \$
848-12	160 000 \$	160 000 \$	158 547 \$	158 547 \$						1 453 \$
850-13	300 000 \$	300 000 \$	194 070 \$	194 070 \$						105 930 \$
875-14	227 500 \$	227 500 \$	188 208 \$	188 208 \$						39 292 \$
MAMOT 2017 923-15	3 169 100 \$	3 169 100 \$	3 043 683 \$	2 090 157 \$		953 526 \$				1 078 943 \$

944-15	1 673 300 \$	1 673 300 \$	1 437 350 \$	1 437 350 \$						235 950 \$
956-16	3 172 300 \$	3 172 300 \$	2 840 722 \$	2 840 722 \$						331 578 \$
992-16	4 075 000 \$	4 075 000 \$	3 004 057 \$	2 711 270 \$		268 509 \$			24 278 \$	1 363 730 \$
995-16	965 000 \$	965 000 \$	963 200 \$	963 200 \$						1 800 \$
1009-17	1 367 900 \$	1 367 900 \$	1 396 193 \$	1 260 370 \$	103 407 \$	32 416 \$				107 530 \$
1010-17	415 300 \$	415 300 \$	233 000 \$	103 553 \$		129 447 \$				311 747 \$

* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE

** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est **supérieur** au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.

Total des soldes résiduels à annuler:

10 217 542 \$

Commentaires:

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

6.7. a)

Séance ordinaire du 2 juin mars 2026 / June 2, 2026 ordinary sitting

NOMINATION DE MADAME ISABELLE RABOUIN ST-LAURENT AU POSTE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ ET AUX SUBVENTIONS

ATTENDU QUE le 12 janvier 2026, la Municipalité procédait à l'affichage d'un poste de commis à la comptabilité et aux subventions;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection étaient unanimes à recommander la candidature interne de Madame Isabelle Rabouin St-Laurent pour combler le poste en titre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur du service des finances Robert Binette et de la responsable des ressources humaines, Ghislaine Grenier, Madame Isabelle Rabouin St-Laurent soit nommée à titre de Commis à la comptabilité et aux subventions à compter du 6 avril 2026, rémunérée selon la grille salariale des cols blancs avec une période d'essai ne dépassant pas soixante (60) jours.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. b)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

NOMINATION DE MADAME MANON PROULX À TITRE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur ou directrice du service des finances et trésorier ou trésorière par intérim;

ATTENDU QUE Madame Proulx a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'à la nomination de la personne titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Manon Proulx soit nommée Directrice du service des finances et trésorière par intérim, et ce, à compter de la date des présentes et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. c)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

DÉPART À LA RETRAITE DE MADAME NATALIE CHARTRAND, ADJOINTE ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE Madame Natalie Chartrand a signifié par écrit son intention de prendre sa retraite le 26 juin 2026;

ATTENDU QUE Madame Chartrand cumule près de 28 années de services dévoués au sein de la Municipalité de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte le départ à la retraite de Madame Natalie Chartrand et lui exprime sa profonde reconnaissance pour ses nombreuses années de dévouement au service de la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. d)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

NOMINATION DE MADAME ROXANNE LAFRAMBOISE-LAROSE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE par suite du départ de M. Robert Binette, Directeur du service des finances et trésorier et Directeur général par intérim;

ATTENDU QUE le processus de recrutement est en cours et qu'il y a lieu, dans l'intervalle, de pourvoir le poste de directeur général ou directrice générale par intérim;

ATTENDU QUE Madame Laframboise-Larose a manifesté sa disponibilité à assumer ces fonctions à titre intérimaire jusqu'au 12 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Roxanne Laframboise Larose soit nommée Directrice générale par intérim, et ce, à compter du 1^{er} juin 2026 et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

7.6) DIVERS / VARIOUS

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

8. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

PROJETS 2026 PRÉSENTÉS AU FONDS VERT

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a créé le Fonds vert afin de permettre aux citoyens, aux organismes et aux services municipaux de réaliser des projets environnementaux, de développement durable et de transport actif;

ATTENDU QUE l'appel de projet a eu lieu à l'automne 2025 et que 3 projets ont été reçus;

ATTENDU QUE le Service de l'environnement a effectué une analyse préliminaire des projets en émettant des commentaires sur les aspects relevant de la politique du Fonds vert;

ATTENDU QUE les projets proposés ont été présentés au Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité, et les changements climatiques (CCEDCC) le 23 mars 2026;

ATTENDU QUE le CCEDCC a pris connaissance des demandes et recommande les projets suivants en ordre de priorité, selon la grille d'évaluation (résolution 380-24) :

- Env-1761: Installation of Bike Racks at the Centre Meredith
- Env-1830: Raising Awareness and Collecting Data on Invasive Alien Terrestrial Plants in Chelsea
- Env-1683: Réaménagement écologique des terrasses et installation de bacs potagers alimentés par l'eau de pluie

ATTENDU QUE le budget total disponible pour l'excédent affecté - Fonds vert municipal pour ce premier appel de projets 2025 est de 6 980.03 \$;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des projets soumis au Fonds vert et a sélectionné les projets acceptés;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente sera signé entre la Municipalité et l'organisme récipiendaire pour la réalisation du projet, si celui-ci est accepté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité de Chelsea accepte de fournir le soutien financier du Fonds Vert aux projets suivants :

- Env-1761: 2 250\$ à la Fondation Chelsea pour des supports à vélo pour 60 places au Centre Meredith
- Env-1830: 3 750\$ à ACRE pour un projet de sensibilisation de la population au sujet des plantes non-indigènes et envahissantes
- Env-1683: 1 000\$ à Roberto Pizza Romane uniquement pour le volet du projet qui traite de l'éradication de la renouée du Japon sur sa propriété. Ces plantes font partie d'un plus grand envahissement qui se trouve dans le cimetière protestant directement en arrière de Roberto's. La condition liée au 1 000\$ est que l'éradication de ces plantes chez Roberto's se fera en travaillant avec le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire sur son projet au cimetière, qui inclut la même activité d'éradication.

8. a)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 000.00 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) TRAVAUX PUBLICS, INFRASTRUCTURES ET
MOBILITÉ DURABLE / PUBLIC WORKS,
INFRASTRUCTURE AND SUSTAINABLE MOBILITY**

9. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

**ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX MUNICIPAUX, LIBÉRATION
D'UNE GARANTIE FINANCIÈRE ET MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE
SERVITUDE D'ACCÈS ET D'ENTRETIEN LIÉS AU PROJET MULTI-
RÉSIDENTIEL SITUÉ À L'INTERSECTION SUD-EST DES CHEMINS D'OLD
CHELSEA ET LONERGAN**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 45-25 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 4 février 2025, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et la compagnie 12684926 Canada inc., pour le projet multi-résidentiel intégré (Lamirande);

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente en date du 18 février 2025, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la réfection d'une partie du chemin Lonergan conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., portant le numéro GAT-23013849-A0 et approuvés par la Municipalité;

ATTENDU QUE le développeur a déposé une garantie financière afin d'assurer l'exécution et la conformité des travaux au montant de 149 688,83 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire des travaux en date du 15 septembre 2025 conjointement avec la firme Les Services EXP inc.;

ATTENDU QUE le 27 mai 2026, la Municipalité a reçu une lettre de recommandation de réception provisoire des travaux, datée du 2 octobre 2025, de la part de la firme Les Services EXP inc., et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15, et ses amendements;

ATTENDU QUE certains éléments demeurent à compléter ou sont sous surveillance d'ici l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE la lettre de garantie financière doit être réduite;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir une servitude pour l'installation, le remplacement et le maintien de la conduite d'aqueduc et de la conduite d'égout sanitaire, de droit de passage et de non-construction sur une partie du lot 2 635 964, suivant le plan de cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, Municipalité de Chelsea, Province de Québec;

ATTENDU QUE cette servitude est consentie gratuitement à la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement des frais d'honoraires associés à la préparation de la description technique et de la préparation d'un acte officiel d'une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation, le remplacement, le maintien et l'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire sera à la charge du promoteur;

9. a)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil, sur la recommandation du Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable, autorise l'acceptation provisoire des travaux liés au projet multi-résidentiel intégré (Lamirande).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité prenne en charge la responsabilité, l'opération et l'entretien desdits réseaux à compter de la présente acceptation provisoire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la libération partielle de la garantie financière déposée par le développeur, laquelle est actuellement d'un montant de 149 688,83 \$, et autorise la réduction de celle-ci à un montant résiduel de 34 968,88 \$.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le montant résiduel de 34 968,88\$ soit conservé par la Municipalité jusqu'à l'inspection finale des travaux et la recommandation d'acceptation finale par les professionnels mandatés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Me Jean-François Venne-Pronovost, Notaire, soit mandaté par le développeur afin de préparer tous les documents nécessaires à la cession d'une servitude sur le lot privé 2 635 964 pour l'accès et l'entretien des réseaux municipaux.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

10. a)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

FONDS LOISIRS 2026 – ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea dispose d'un Fonds de loisirs visant à soutenir des initiatives en loisirs, sport, culture et vie communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire disponible pour l'année 2026 est de 20 000,00 \$;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues ainsi que les montants demandés excèdent les fonds disponibles;

ATTENDU QUE l'administration municipale a procédé à une analyse complète des demandes à l'aide de la grille d'analyse habituelle du Fonds de loisirs ainsi qu'à l'aide d'une analyse stratégique complémentaire adaptée au contexte exceptionnel de 2026;

ATTENDU QUE la demande d'appui financier présentée par le Service aux aînés des Collines a déjà été approuvée par résolution en début d'année, pour un montant total de 3 000,00 \$;

ATTENDU QUE les recommandations administratives ont été présentées et discutées avec le comité consultatif de vie communautaire et des cimetières (CCVCC);

ATTENDU QUE les membres du CCVCC recommandent la distribution des fonds de la manière suivante :

Organisme	Projet	Montant accordé
Association des résidents de Hollow Glen	BBQ estival et soirée dansante	2000\$
Badminton et pickleball Chelsea	Session de badminton & pickleball 2026	800\$
Marché Chelsea Market	Animation du marché de Chelsea par la musique, les loisirs et les arts	3000\$
Chorale Castenchel	Concert de Noël 2026 « Angels and Brass »	940\$
Club Cascades	Coupe Cascades Cup	1200\$
Festival du violon des Collines de la Gatineau	9 ^e Festival annuel de violon des Collines de la Gatineau	940\$
La Fab sur Mill	MOVE! – Célébration des arts jeunesse 2026	940\$
Maison Libères-Elles	Diversification d'approches thérapeutiques dans la programmation	940\$
1 ^{ère} Chelsea Scouts Canada	Programme annuel 2026	1800\$

10. a)

Sentiers Chelsea Trails	Explore Chelsea avec Sentiers Chelsea Trails 2026	2000\$
Artistes dans leur milieu	Tour des ateliers des artistes	1500\$
Total des montants accordés :		16 060\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte les demandes d'appui financier mentionnées ci-dessus, pour un montant total de 16 060\$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 (Contributions à des organismes / Autres organismes).

11) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette séance
ordinaire soit levée.